

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 juillet 2016 à 19 h
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ACTION BORÉALE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	2
M. Henri Jacob	
Mme FRANCINE DROLET	13
ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT, MININGWATCH CANADA ET COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE!	16
M. Ugo Lapointe	
Mme DIANE FRÉCHETTE.....	26
M. FRANCIS PELLETIER (Lu par Priscille Trudel).....	29
Mme PRISCILLE TRUDEL	30
REPRISE DE LA SÉANCE	
VILLE DE MALARTIC	37
M. Martin Ferron	
M. Gérald Laprise	
M. JOHN CHIAROT	48
M. GUY MORRISSETTE	54
Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE.....	58
Mme JOANNE BRIÈRE	61

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo en direct.

15

Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et je suis appuyé dans ma tâche par le commissaire John Haemmerli.

Nous allons poursuivre avec les présentations de mémoires par les participants.

20

Permettez-moi de vous rappeler un peu les consignes. D'abord les personnes qui présentent jusqu'à la pause, si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez signifier votre présence à la table à l'arrière.

25

Deuxième élément! Le temps alloué pour chaque présentation est de dix (10) minutes. Nous vous rappelons que la Commission a pris connaissance du document que vous avez soumis.

De plus, les mémoires seront rendus publics dans leur intégralité dès que votre présentation est terminée.

30

La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires, afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

35

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent témoigner verbalement seulement devant la Commission et qui ne l'ont pas préalablement avisée pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre; elles disposeront de cinq (5) minutes pour leur témoignage.

40

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent le faire doivent s'inscrire à l'arrière de la salle. Et je vous rappelle qu'il s'agit vraiment de faits comme la capacité d'accueil de cette salle, cinq cents (500) personnes, non, c'est deux

cent soixante-dix (270). Donc s'il y a vraiment un fait à corriger. C'est pas un espace pour corriger des opinions ou pour faire part d'un non-appui à certaines positions.

45 Nous aimerions vous rappeler l'importance du maintien d'un climat serein, tel que nous l'avons vécu dans la première séance de l'après-midi. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

50 Je vous rappelle que les séances sont toutes enregistrées et que les verbatim seront rendus disponibles dans une semaine.

On reprend donc les présentations des mémoires!

55

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ACTION BORÉALE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

PAR LE PRÉSIDENT :

60

J'invite, pour le début de cette soirée Action boréale Abitibi-Témiscamingue, représentée par monsieur Henri Jacob.

Bonsoir monsieur.

65

PAR M. HENRI JACOB :

70

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. J'ai résumé mon mémoire en six (6) pages, ça fait que je vais résumer mon résumé de mémoire, parce que je n'aurai pas le temps en dix (10) minutes de passer à travers!

On a intitulé notre mémoire «L'héritage de nos enfants : des trous!». C'est ce qu'on pense qui va être comme un héritage.

75

Par manque de temps, l'Action boréale a dû prendre la décision de pas couvrir la totalité du projet, parce qu'on n'a pas de personnel et on n'a pas de fonds, alors pour cette raison-là.

80

Puis comme la plupart des mémoires vont parler des effets sur la santé des gens et sur les problèmes sociaux, bien, comme on a pris la décision de peut-être en parler moins, mais c'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec la population, on compatit avec la population de l'Abitibi et de

Malartic en particulier, surtout les gens du quartier sud, c'est pas pour manquer de respect qu'on va parler surtout d'autre chose.

85 L'Action boréale, c'est un organisme citoyen qu'on a fondé en l'an 2000. Moi, ça fait depuis 1972 que je milite en environnement dans différents dossiers à différents niveaux, au niveau provincial, fédéral, à l'international, un peu partout, puis là, je me concentre surtout ici en Abitibi. Avec l'âge, j'aime moins voyager.

90 L'Action boréale a mille cinq cents (1500) membres, des gens qui cotisent, et on a un conseil d'administration élu, et nos principaux dossiers avant étaient sur la question forestière, mais par la force des choses, c'est en Abitibi, on peut pas passer à côté des mines, ça nous revient tout le temps dessus.

95 Puis un des devoirs qu'on se donne, nous autres, c'est de défendre et promouvoir les droits de nature écologique. Puis pour nous autres, ça inclut les humains naturellement.

100 Au départ, on veut expliquer la question de ce qu'on appelle les trois (3) filtres du développement durable. On entend parler beaucoup de développement durable, mais ce qu'on entend parler, c'est une définition qui est vraiment tronquée souvent par les gens, puis surtout réduite supposément à trois (3) plateaux égaux.

105 La réalité, puis d'après le rapport Brundtland qui a été publié là-dessus en 1987, c'est pas du tout ça. C'est que la première des choses, c'est que c'est trois (3) filtres différents, puis le premier filtre important, c'est l'environnement.

Parce qu'on n'est pas capable de vivre plus que trois (3) minutes sans air, trois (3) jours sans eau, etc., etc. Ça fait que c'est le premier filtre.

110 Puis la plupart du temps, un projet devrait passer par la question des trois (3) filtres avant de dire si un projet est acceptable. Il faudrait s'assurer qu'il répond vraiment au premier critère environnemental, c'est-à-dire qu'on peut exploiter une ressource, on peut exploiter un milieu en s'assurant qu'on n'en prend pas plus que ce qu'on a besoin, puis s'assurer qu'il va en rester pour les générations futures, surtout dans la limite, ce qui est jamais dit dans le développement durable, dans la limite de ce que les écosystèmes puissent produire.

115 C'est exactement ce que dit le développement durable dans le rapport Brundtland qui, lui, a mis ce concept-là sur pied, ce que tous les pays ont signé à Rio en 92.

120 Donc les mines pour nous, naturellement, c'est pas du développement durable, ça peut pas être du développement durable, parce que quand tu exploites une ressource, tu peux pas en laisser pour les autres, ce que tu as exploité n'est plus là.

125 Ça veut pas dire qu'on est contre l'exploitation des mines, ça veut dire que les mines doivent se faire d'une façon responsable, mais tu peux pas qualifier ça de développement durable. C'est une très grosse différence. Parce que la ressource n'est pas durable.

130 On a touché à plusieurs points. Un des points, c'est que nous autres, on parle ici que Malartic, c'est un dangereux précédent. Avant l'exploitation des mines, moi, je suis né en Abitibi, j'ai des parents qui ont travaillé dans les mines, j'ai travaillé en exploration minière, ça se faisait surtout d'une façon souterraine. Les mines étaient des milieux souterrains. Donc ce que tu voyais à la surface, c'était le minerai qu'on sortait.

135 Exemple, la mine à Val-d'Or, la mine Sigma sortait, quand il y avait trois (3) shifts qui marchaient vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), il sortait cinq mille tonnes (5000 t) de minerai.

À Malartic ici, c'est cent cinquante mille tonnes (150 000 t) par jour qui sortent. Ça demande une petite différence, puis on s'aperçoit que sur l'environnement, ça l'a une différence.

140 Ce que nous autres on pense un dangereux précédent, c'est quand tu fais des mines à ciel ouvert, c'est que ce milieu-là, tu ne peux pas le réutiliser. Une mine souterraine, tu peux toujours débâter les bâtiments et réutiliser le territoire.

145 Ce qui est impossible, on le voit ici, ce qui va être impacté, on l'a dit dans la première partie de l'audience, ce sera pas réutilisable, ça va être un quartier qui va être bon pour regarder. On va avoir une montagne qu'on va pouvoir regarder, advenant qu'on soit capable de la restaurer comme du monde.

150 Ça fait que la première des choses, naturellement, nous autres, on tient à ce que ce soit reconnu que c'est pas du développement durable, mais que les mines se fassent de façon responsable. Ça, on est d'accord avec ça.

155 Puis quand les gens nous disent, dans la première audience publique en 2009, on nous parlait qu'en bout de ligne, quand on va avoir fini l'exploitation, on va se retrouver avec un lac. Un lac, pour nous autres, en environnement, puis vous êtes biologiste je pense, vous comprenez qu'un lac, c'est pas juste un trou rempli d'eau. Un lac, c'est un écosystème d'une complexité assez époustouflante.

Et c'est pas un écosystème qu'on va donner en héritage, c'est vraiment un trou qui va se remplir d'eau. Il faut que ce soit reconnu en tant que tel.

160

Un des chapitres qu'on a appelé la faille de Malartic! La faille de Malartic, pourquoi qu'on a appelé ça comme ça, naturellement c'est une boutade, c'est pour dire qu'on a trouvé le processus ici dans la municipalité de Malartic vraiment étonnant, puis on a vu que les conseils municipaux qui se sont succédé, les trois (3) conseils qui ont passé se sont beaucoup plus comportés comme des gens de promotion de la compagnie minière plutôt que des gens qui auraient été censés défendre leurs commettants, ceux qui ont voté pour eux autres, qui les ont élus comme des citoyens.

165

On a vu qu'il y a eu même le 16 août 2012 une supposée grande rencontre qui était une rencontre d'information. D'ailleurs dans notre mémoire, on a mis la photo, on a réussi à trouver une photo de cet événement-là, parce qu'on s'était fait dire durant la première partie qu'on savait pas exactement, il restait pas grand-chose, on savait pas c'était quoi l'ordre du jour, mais la photo démontre l'ordre du jour, et on voit pertinemment qu'on n'a pas parlé du tout de la voie de contournement.

170

175

Puis on a vu les autres, j'avais d'autres photos, si ça vous intéresse, je pourrai vous les envoyer, qui démontrent qu'il y avait aucune espèce de scénario de voie de contournement. Puis on l'a entendu dans la première partie, puis on l'a entendu encore aujourd'hui. C'est qu'on parlait d'une voie de contournement qui serait en fait un désastre économique, puisqu'il y aurait juste une sortie vers Rouyn.

180

On comprend que dans ce cas-là, tu obtiens un résultat de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens qui sont contre une voie de contournement. Alors que partout ailleurs au Québec, puis en Ontario, puis un peu partout, on demande d'avoir des voies de contournement pour éviter le trafic lourd. Ça fait qu'on trouve ça, on tient à dénoncer cette partie-là.

185

L'autre chose, c'est qu'on a fini par comprendre, puis on a fini par se le faire avouer par le ministère des Transports et la municipalité, c'est que la partie qui passe, la 117 qui passe dans la municipalité, toutes les infrastructures souterraines sont à la charge des citoyens.

190

Ça veut dire qu'en 2028, quand la mine va fermer, il va y avoir assurément des bris, il y en a partout, parce que le trafic lourd s'en va toujours en augmentant, on parle d'une augmentation, je pense que c'est de dix pour cent (10 %) par année, ça fait que ça va augmenter. Ce qui va faire en sorte qu'il va y avoir des bris, puis c'est à la charge des citoyens.

195

Puis là, tu n'auras plus de minière qui va pouvoir te donner une subvention pour payer ces réparations-là. Puis comme tu as une population de trois quelque mille habitants, on peut

s'imaginer que ça va coûter cher. Puis là, ils n'auront pas les moyens, eux, de se payer une voie de contournement.

200

Ça fait que ça, on pense que ça doit être une condition sine qua non, que le gouvernement devrait pas accepter l'agrandissement sans que la voie de contournement fasse partie de l'entente avec les citoyens.

205

On s'est fait dire que c'est à peu près cinquante millions (50 M\$) de plus, je trouve ça bien dommage pour la compagnie, mais je pense pas que cinquante millions (50 M\$) va les mettre à terre.

210

Puis on tape pas trop dans notre mémoire sur la compagnie, on tape beaucoup plus sur la question du comportement de nos gouvernements, les gens qui sont censés nous représenter, autant ici dans la région qu'au niveau de Québec ou ailleurs.

215

Sur la voie de contournement, il y a quelques années, deux (2) ans avant la rencontre, la Conférence régionale des élus recommandait unanimement de profiter de l'occasion pour avoir une voie de contournement qui serait payée par la minière. Seul le maire de Malartic à l'époque était contre, puis il n'était pas à cette réunion-là. Donc ça avait été un vote unanime de ceux qui étaient présents.

220

Ça fait que tout le reste de l'Abitibi-Témiscamingue, des représentants supposément des citoyens avait voté en faveur.

225

On a entendu que le trafic lourd en augmentant va faire en sorte qu'il va toujours y avoir un degré de décibels qui va être permanent dans la ville, même un coup fermée. Donc même un coup que la mine ne sera plus là, tu vas avoir un impact sur le bruit qui va rester en permanence, en plus des dégâts qui vont se faire sur la rue Royale.

230

Une autre des choses qu'on a parlé, on a parlé d'une montagne vouée à la contemplation et à la recherche! On s'est fait dire durant l'audience qu'on ne sait pas encore c'est quoi la recette pour abriter cette montagne-là, pour la rendre anaérobique, que l'air se rende pas ou que l'eau se rende pas pour pas que ça génère de l'acidité dans les minéraux.

Pouvez-vous me dire comment il me reste de temps?

235

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, il vous reste à peu près deux (2) minutes.

PAR M. HENRI JACOB :

240 Je vais essayer d'aller assez vite.

245 Ça fait qu'on pense qu'encore une fois, on va avoir une montagne qui va être là, puis qu'il va rester un problème environnemental pour des années, parce qu'on ne sait pas encore, même le professeur responsable à l'Université du Québec, responsable de la restauration des milieux dans sa chaire d'étude, nous a dit que ça va être un beau défi avec beaucoup d'inconnues encore. Même si ça va être un beau défi, ça reste que ça va être un héritage à nos enfants, ça va être une montagne. Je parle surtout des enfants ici à Malartic et de la région.

250 L'autre point, on est probablement les seuls à vouloir en parler, parce que naturellement, les gens aiment pas qu'on parle des grenouilles, des souris et de ces choses-là, mais c'est le chapitre 13 qui s'appelle sur la compensation des milieux humides. Nous, on a écrit «compensation réelle ou cosmétique».

255 Encore une fois, de bonne foi, avant la Commission, les gens qui faisaient l'étude d'impact nous ont rencontré à trois (3) reprises pour parler de compensation des milieux humides. On leur a parlé de la rivière Piché, on a même fait sortir, d'ailleurs on a déposé le document, puis j'ai eu la permission de Canards Illimités de déposer le document sur un projet de restauration qui est la rivière Piché, c'est la rivière qui va recevoir tous les effluents de la mine via le ruisseau Raymond.

260 Ça fait que nous autres, on pense que c'est important que le projet d'aménagement de cette rivière-là, de réaménagement de cette rivière-là qui a subi des impacts miniers dans le passé soit restaurée via le programme du gouvernement du Québec sur la compensation des milieux humides.

265 D'ailleurs la semaine dernière, j'ai eu un contact avec le responsable de Canards Illimités à Québec qui m'a dit qu'eux autres étaient prêts à se rembarquer dans ce dossier-là, refaire l'étude d'impact pour la mettre à jour, et même si c'est la volonté du gouvernement, de même faire le projet eux autres mêmes, tout le reconstruire.

270 Ça fait que Canards Illimités, bien, c'est pas des petits groupes de chialeux comme nous autres, c'est des groupes sérieux, puis qui ont les moyens. Puis ils en font un peu partout, donc ils ont une réputation internationale dans ce domaine-là.

275 Puis l'autre chose, c'est quand a eu dans ce dossier-là, que le ministère de la Faune, Faune et Forêts du Québec va proposer comme compensation qu'on aille payer supposément pour essayer de sauver un troupeau de caribous, qui sont, eux, les responsables du déclin et de la mort annoncée à plusieurs reprises de ce troupeau-là qui, en 80, quand on leur a dit, si vous allez

280 jouer là-dedans, qu'il y avait cinquante (50) bêtes, on est sûr qu'il va décliner, il est rendu à douze (12) bêtes aujourd'hui. C'est les propres chiffres du ministère.

285 On trouve que c'est une escroquerie de la part du gouvernement de présenter ça comme une compensation sur les milieux humides, puisque ce troupeau-là, c'est sûr que c'est de l'argent gaspillé. Puis on peut vous dire que ça se passera pas sans que ça passe dans les médias, ça, je peux vous conter à plusieurs reprises, si jamais ça va de l'avant comme compensation de la part du gouvernement!

PAR LE PRÉSIDENT :

290 Je peux vous inviter à conclure?

PAR M. HENRI JACOB :

295 Rapidement. Ma dernière affaire, c'était sur la question sur le ministère de l'Environnement. Nous autres, on appelle ça le mystère de «l'environnement»! C'est une boutade. Mais quand on voit que le gouvernement, puis je l'ai dit dans la première partie est parti en 1992 avec un pour cent (1 %) du budget du gouvernement du Québec, on est rendu à zéro point trois pour cent (0,3 %) du budget, puis qu'on nous dit que ce gouvernement, qui est le chien de garde, puis là, je vous lirai pas ce que j'ai écrit dans le document, mais quand on dit que ce chien de garde là va nous protéger avec les moyens qui sont rendus faméliques pour être capable de travailler, bien, 300 c'est une risée.

Si le gouvernement est vraiment sérieux, qu'il donne de l'argent puis qu'il donne les moyens à ce ministère-là de faire vraiment la job pour laquelle on l'a créé.

305 Ça fait qu'en conclusion, bien, nous autres, on vous remercie d'abord la première des choses. Moi, je crois toujours au BAPE, vous êtes mon vingtième, j'espère que ce sera pas le dernier, ça va dépendre si je crève dans les prochains jours!

310 Et je continue à croire que c'est une des dernières places où on a encore le droit d'exprimer notre point de vue, parce qu'ici en région, on n'a pas le droit d'avoir des débats publics sur des dossiers comme les mines à ciel ouvert, ce qui fait en sorte que les gens sont de moins en moins, comment je pourrais dire, croient de moins en moins au gouvernement, de moins en moins aux institutions, et c'est une des conséquences.

315 Puis l'acceptabilité sociale viendra pas simplement nous dire que ça va bien, il va falloir qu'ils fassent des gestes concrets.

Je vous remercie monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

320 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

325 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Jacob, dans la section qui porte sur la compensation, vous finissez la section en disant que la restauration de ce milieu humide n'enlève rien aux droits miniers accordés pour le sous-sol. Comment on peut garantir la pérennité des mesures de compensation? Parce qu'il y a toujours la possibilité qu'il y a quelque chose qui se fasse à ciel ouvert?

330 **PAR M. HENRI JACOB :**

335 En fait, pour connaître la rivière Piché, puis d'ailleurs j'ai parlé à la compagnie qui est la compagnie Agnico Eagle qui est un des deux (2) propriétaires ici de la mine, ils ont plus que cinquante pour cent (50 %) des claims qui sont là, donc ça se passe sur théoriquement au-dessus de leurs claims, ce qu'on parle.

340 Ce milieu humide là, la grosseur du milieu, si tu voulais faire une mine à ciel ouvert, bien, il y aurait un peu d'ouvrage, parce qu'il faudrait qu'ils construisent des barrages pour retenir tout le bassin versant qui se déverse là. Parce que le ruisseau Raymond, c'est juste un des ruisseaux. Il y a tout le lac Fournière qui se jette dedans, puis il y a tout le bassin versant.

C'est un immense bassin versant.

345 Puis d'ailleurs la minière Agnico Eagle, parce que je l'ai rencontrée, puis même si on est environnementalistes, des écologistes, on les rencontre, puis on est parlables, puis eux autres aussi, nous disent que toutes leurs recherches jusqu'à date disent que ça va se passer en sous-sol s'il se passe de quoi. Leurs données, en tout cas, ils ont fait des forages voilà quelques années encore, puis les résultats sont en profondeur.

350 Ça fait que pour nous autres, ça enlève absolument rien.

PAR LE COMMISSAIRE :

355 Ça va, merci. Votre recommandation, en fait vous nous mettez en garde en disant que ce projet-là est un précédent, puis qu'il pourrait y en avoir d'autres, je pense que monsieur Nantel ou quelqu'un en a parlé cet après-midi.

À votre connaissance, quels sont les autres projets qui pourraient voir le jour?

360 **PAR M. HENRI JACOB :**

Bien, le premier qui a passé aux audiences du BAPE à Amos voilà deux (2) ans, c'est le plus gros trou à ciel ouvert qui va se retrouver à quelques kilomètres d'Amos. Il est peut-être un petit peu plus loin, mais il est dret à côté du village de Launay.

365

À Granada, il y a un autre projet qui est sur la map. Il y en a quelques-uns du long de la 117 qui, dépendamment du prix de l'or puis dépendamment des actionnaires, peuvent aussi ouvrir. Puis il y a plusieurs recherches qui se font.

370

Puis c'est ce qui est dommage qu'on trouve, c'est que présentement, la recherche – parce que probablement que c'est beaucoup plus facile, on fait surtout de la recherche pour essayer de trouver du matériau en surface. C'est plus facile de déplacer cent cinquante mille tonnes (150 000 t) en surface que cinq mille tonnes (5000 t) qu'il faut que tu découvres, parce que c'est une veine dans le sol.

375

Ça fait qu'il y a au moins trois (3) ou quatre (4) projets. D'ailleurs du côté de Val-d'Or à l'est, il y a deux (2) mines, il y a une mine Akasaba qui appartient à Agnico Eagle qui va ouvrir. Elle est un petit peu plus loin du chemin. Ça va être plus petit, ça va être un demi-kilomètre de long.

380

Puis il y a deux (2) autres mines qui sont en exploitation, pas en exploitation, mais sont en exploration, près de Val-d'Or, c'est moins d'un kilomètre du côté est de Val-d'Or. Là, on nous dit que c'est un souterrain, mais on attend de voir, d'arriver peut-être à essayer d'aller en audience publique ou d'avoir des données d'étude d'impact pour voir si ça va être vraiment souterrain.

385 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. J'en ai une autre, mais j'aimerais qu'on fasse ça court, parce qu'on en a déjà parlé dans d'autres dossiers. La révision de la Loi sur les mines.

390

Qu'est ce qu'on y met, qu'est-ce que c'est le minimum de votre organisme dans la révision, dans le cas des mines à ciel ouvert?

PAR M. HENRI JACOB :

395

La question des mines à ciel ouvert, le minimum, c'est qu'il faut qu'il y ait un débat qui se fasse sur ce genre de mine là. Puis on pense que le gouvernement du Québec a manqué sa chance à trois (3) reprises, parce qu'ils se sont essayés à trois (3) fois de refaire la Loi sur les

mines, et il n'y a aucun chapitre qui fait particulièrement référence à l'exploitation des mines à ciel ouvert.

400

Oui c'est important qu'on ait des règles qui soient établies, qu'on dise, il y a des places que vous irez pas. Exemple, le Parc d'Aiguebelle ici, on sait qu'il y a des potentiels miniers en dessous, mais ils ne feront pas de mine à ciel ouvert sûrement dans le Parc d'Aiguebelle. Parce que là, il y aurait des levées de boucliers.

405

Même chose pour certaines villes. Je pense qu'à l'intérieur des villes, c'est déjà impensable.

À un moment donné, il faut que tu fasses des choix. Oui il y a une ressource, malheureusement tu ne vas pas la chercher si tu n'es pas capable, si tu es obligé de défaire le dessus.

410

Ça veut pas dire qu'il faut pas qu'il y ait de mine à ciel ouvert, je comprends que pour le métal comme le fer, tu peux pas faire autrement que souvent le faire à ciel ouvert. Mais tu fais pas ça en plein milieu d'une ville, même s'il y aurait un bon gisement.

415

Ou, comme il avait été proposé par monsieur Marcel Côté qui s'est présenté à la mairie de Montréal, qui était à la dernière audience publique ici, de dire, il aurait fallu déménager toute la ville. Ça aurait été ça qui aurait été probablement la solution pour les mines à ciel ouvert.

420

Mais c'est une nouvelle façon de faire ici au Québec, ça se fait dans le monde, on le sait depuis des années, mais ce serait important qu'il y ait vraiment, soit une commission parlementaire ou un vrai débat public qui se fasse pour pouvoir mettre des paramètres de où ça peut se faire puis où ça peut pas se faire.

425

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci monsieur Jacob.

PAR LE PRÉSIDENT :

430

Monsieur Jacob, j'aurais une question pour vous, seulement une.

Dans votre recommandation 3, vous demandez que soit déposé un plan final et complet des installations de traitement des effluents et de restauration du site dès maintenant.

435

Quand on regarde, il reste quand même plusieurs années avant 2028, et on sait que la science continue d'avancer aussi dans les façons dont on peut bien gérer ces effluents, pourquoi avoir un plan final maintenant?

440 **PAR M. HENRI JACOB :**

Bien, une des choses qu'on nous a dites durant la première partie, puis on nous l'avait dit dans la dernière audience, qu'on ferait une montagne avec ça, puis là, le principe, c'est qu'on va renterrer ça.

445 Lors de la première partie de l'audience, j'ai demandé où on va prendre le matériel. On s'est fait répondre qu'on va prendre le mort-terrain. C'est bizarre, parce que c'est du terrain vivant qu'ils appellent le mort-terrain dans les mines, c'est un peu spécial. Mais il y en a sûrement pas, la quantité qu'il y a présentement, il y en a pas assez pour recouvrir juste la montagne, c'est sûr.

450 On veut nous autres qu'ils nous disent avant où vous allez le ramasser, ce matériel-là! Allez-vous le ramasser dans les terres agricoles de l'Abitibi? Où vous allez ramasser le terrain pour le recouvrir?

455 Au minimum qu'on sache où c'est qu'on va prendre le matériel. Ce serait déjà une des choses.

460 Puis l'autre chose, qu'on ait une certaine garantie que justement, tant qu'on n'aura pas cette garantie-là qu'on sache comment on va restaurer cette affaire-là, bien, que la compagnie soit responsable, pas simplement parce qu'on pense qu'il n'y aura pas d'effluents, mais qu'il y ait toujours une responsabilité.

465 Ils ont décidé de faire une montagne, puis c'est pas une montagne – puis on pense, nous autres, que même cette montagne-là, à un moment donné, il faudrait qu'elle soit restaurée de façon à ce que les gens pourraient la réutiliser.

470 On nous a fait accroire durant la première audience que des gens, dont l'ancien maire, qu'on aurait une pente de ski ici, parce que c'est la montagne la plus haute qu'il va y avoir en Abitibi! Ça fait qu'ils nous organisent la restauration pour que ce soit réutilisé. Au minimum, c'est pas du développement durable, mais au minimum, tu peux réutiliser ce terrain-là.

475 Juste pour finir, dans le cas d'Amos, c'est au-dessus de trente-six kilomètres carrés (36 km²) qu'on scrape au total s'il n'y a pas de restauration. C'est un territoire qui est scrapé. Puis là, on parle de terres agricoles, on parle de milieux humides, on parle de milieux qui sont productifs.

Ça fait qu'on pense, nous autres, qu'il faut être sérieux, puis techniquement, ça se fait, recouvrir une montagne, mais qu'on nous dise comment qu'ils vont la faire, puis où ils vont prendre le matériel pour pas que ce soit déshabiller Jacques pour habiller Jean.

480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci monsieur Jacob. Merci à Action boréale Abitibi-Témiscamingue pour le mémoire.

485 **PAR M. HENRI JACOB :**

C'est moi qui vous remercie d'être venu en Abitibi.

490

FRANCINE DROLET

PAR LE PRÉSIDENT :

495 J'appellerais madame Francine Drolet. Bonsoir madame.

PAR Mme FRANCINE DROLET :

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

500

PAR LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

505 **PAR Mme FRANCINE DROLET :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Nous demeurons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne «...cour du moulin»)

510

Moi, je vous parle d'une courbe problématique, c'est le chemin du Lac-Mourier. C'est la sortie de la mine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne «À ce moment-là...»)

515

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne «... de millions.»)

Et de durée aussi, on parlait que ça pouvait prendre dix (10) ans.

520 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne «À cette rencontre...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne «... à Malartic.»)

525 Là, je vais m'excuser, parce que j'ai marqué : on dénombre plusieurs bâtiments qui doivent être détruits! Bien, en fin de semaine, on en a eu deux (2). Ça fait que c'est fait.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne «Ce n'est pas...»)

530 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, FIN)**

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

535

PAR LE COMMISSAIRE :

Madame Drolet, vous mentionnez dans votre mémoire que vous avez participé à une rencontre du Comité de suivi où les dirigeants de la minière, la Ville et le ministère des Transports étaient présents. Est-ce que c'était une rencontre qui était précisément pour résoudre ça ou vous avez pris le micro puis vous êtes venue rapporter ce problème-là?

540

PAR Mme FRANCINE DROLET :

C'était une rencontre que la minière avait invité les citoyens de Malartic à venir pour trouver des solutions et permettre un bon voisinage entre la minière et les citoyens.

545

Puis moi, j'avais mentionné cette problématique-là, puis c'était par table ronde, donc la problématique de la circulation. Et c'est là que j'ai rencontré le...

550

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc c'est la même rencontre dont vous nous parlez à la page suivante?

555 **PAR Mme FRANCINE DROLET :**

Oui.

560 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Ça me démêle, merci beaucoup.

565 **PAR Mme FRANCINE DROLET :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

570 Une petite question madame Drolet. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour que vous ayez confiance, que vous portiez plainte quand vous avez à porter plainte?

Parce que vous nous dites que vous n'osez pas porter plainte et que vous avez l'impression que ça donnerait rien. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour que ça marche?

575 **PAR Mme FRANCINE DROLET :**

Bien, qu'on écoute. Et puis je vous dirais que tout ce qu'on entend, tous les gens qui ont porté plainte, même avec des dossiers très bien étoffés se font répondre la même chose : vos maisons sont vieilles. C'est toujours pas la faute de la mine.

580 Ça fait que même s'ils nous disent on va vous compenser, bien, il va toujours falloir se battre pour avoir une compensation.

585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est un peu sans issue?

PAR Mme FRANCINE DROLET :

590 Bien moi en tout cas, je le vois comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci madame Drolet, merci beaucoup de votre témoignage.

595

**ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT
MININGWATCH CANADA
COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE!**

600

PAR LE PRÉSIDENT :

La prochaine présentation est à distance en ligne, il s'agit de monsieur Ugo Lapointe, si je ne m'abuse, qui fera la présentation, pour l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, MiningWatch Canada et la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!

605

Est-ce qu'on peut avoir la ligne avec monsieur Lapointe.

610

PAR M. UGO LAPOINTE :

Oui bonsoir. M'entendez-vous bien?

615

PAR LE PRÉSIDENT :

Si vous saviez, on vous entend très bien! Donc c'est vous qui allez être le porte-parole pour les trois (3) organismes, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, MiningWatch et Pour que le Québec ait meilleure mine!?

620

PAR M. UGO LAPOINTE :

Oui, merci.

625

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous connaissez nos règles. Vous avez dix (10) minutes pour résumer votre propos. Je vous laisse la parole.

630

PAR M. UGO LAPOINTE :

Merci. Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

Ce soir, je vous présente un résumé du mémoire de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, MiningWatch Canada et la Coalition Québec meilleure mine.

635 Également cosignataires du mémoire inclus monsieur Norman King qui est un
épidémiologiste retraité du réseau de la santé après trente-cinq (35) ans et docteur Éric Notebeart
de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

Une brève présentation, très brève, des organismes!

640 L'Association canadienne des médecins pour l'environnement, c'est une association
pancanadienne qui s'intéresse aux enjeux de santé environnementale et qui intervient sur la place
publique dans différentes tribunes et sur différents sujets liés à la santé environnementale.

645 MiningWatch Canada est un organisme pancanadien également dont la mission est de
promouvoir une protection de la santé des écosystèmes et des populations affectées par
l'industrie minière, à l'échelle canadienne comme à l'échelle internationale.

650 Pour ce qui est de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!, bien, c'est une
coalition d'une trentaine d'organismes de la société civile québécoise, des syndicats, des
organismes gouvernementaux, des organismes citoyens d'un peu partout au Québec. Elle a pour
mission de promouvoir de meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques du
secteur minier au Québec.

655 Je suis également coporte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et coordonnateur
du programme canadien de MiningWatch Canada. J'ai une formation en génie géologique et en
technologie minérale, originaire de Rouyn-Noranda.

660 Comme portant le chapeau de la Coalition Québec meilleure mine, juste une petite mention,
la Coalition siège au Comité consultatif du ministre des Mines du Québec et également a siégé
sur le Comité consultatif des orientations gouvernementales pour l'établissement des nouveaux
pouvoirs des municipalités, pour exclure certaines zones de leur territoire de l'activité minière.

Avec le chapeau de MiningWatch Canada, je siège sur différents comités fédéraux au
niveau des effluents miniers et de la restauration des sites miniers abandonnés au Canada.

665 Donc le mémoire fait une quinzaine de pages, donc c'est impossible de passer au travers
dans le détail, mais on voudrait souligner ce soir dans la présentation que nous, ce qui nous
préoccupait dans ce mémoire-là, c'était vraiment la santé. Mais la santé comprise dans son sens
global.

670 Et c'est important pour nous de définir ce qu'on entend par la santé. Dans le mémoire, on
s'appuie sur l'Organisation mondiale de la santé qui définit la santé comme «un état complet de
bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou

d'infirmité». C'est également la définition qu'utilise la Direction de santé publique dans le rapport d'enquête qu'elle a publié en septembre 2015.

675

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, point 1, 3^e paragraphe, 5^e ligne «Le gouvernement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, FIN)

680

Enfin, pour les définitions qui servent un peu d'assise au mémoire, le premier principe de la Loi sur le développement durable du Québec, à l'article 6, qui est le principe de la santé et de la qualité de vie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne «Santé et qualité...»)

685

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne « ... avec la nature.»)

690

Donc face à ces définitions et face aux différentes enquêtes de la Direction de la santé publique et également de l'Institut national de santé publique, les deux (2) publiées en 2015 qui identifient des taux de dérangement important, notamment à la santé psychosociale, associés aux poussières, aux vibrations et aux dynamitages quotidiens et au bruit, donc face à ces taux de dérangement qui sont élevés, face également aux différents niveaux de nuisance qu'on peut observer dans les différentes documentations, nous en venons à la conclusion, tout comme la Direction de la santé publique, qu'il y a effectivement un problème de santé publique à Malartic et qu'il faut donc s'en occuper de façon prioritaire et ce, avant même de considérer d'agrandir le projet.

695

700

C'est en ce sens que notre recommandation numéro 1 du mémoire est une recommandation qui demande l'établissement d'une zone tampon entre la mine et les résidents, une zone tampon à l'intérieur de laquelle tout résident devrait se voir offrir l'opportunité d'être relocalisé.

705

Ici, c'est important de préciser que pour nous, il ne s'agit pas de forcer la relocalisation de tous les résidents à l'intérieur de cette zone tampon là, mais bien d'offrir l'opportunité à quiconque le demanderait, sans exception, sans discrimination, et avec de justes compensations et ce, pour des raisons de santé et de bien-être.

710

Par ailleurs, il faut reconnaître que la relocalisation, surtout dans le cas d'une relocalisation forcée, occasionne des effets aussi négatifs d'un point de vue de santé et qu'il faut en tenir compte dans le processus de rachat de maison et de compensation.

La deuxième partie du mémoire s'attarde à définir, bon bien quels critères, à partir de cela, peut-on utiliser pour définir une zone tampon à une distance!

715 Bien évidemment, c'est toujours complexe et difficile d'établir et de couper au couteau quelle devrait être la distance.

720 Mais disons qu'avec les données observées au niveau des niveaux de poussières, au niveau du bruit et des vibrations observées à Malartic, également en fonction des taux de dérangement documentés par l'enquête de la Santé publique publiée en septembre 2015 dans les différents quartiers de la ville, et aussi en fonction de la documentation scientifique qui existe aujourd'hui sur ces différentes nuisances là et aussi des meilleures pratiques ailleurs au Canada ou à l'international, nous, on fait la recommandation que cette zone tampon devrait au moins d'être de un (1 km) à un point cinq kilomètre (1,5 km) de distance de la limite de la fosse à ciel ouvert, pour s'assurer que les gens qui vivent des problèmes de qualité de vie, de bien-être et de santé dans cette zone-là, aient l'opportunité de quitter pour retrouver un milieu sain et une qualité de vie acceptable.

730 Je vois que le temps coule! J'aimerais préciser également que dans le mémoire, nous faisons des recommandations pour revoir certaines normes du Québec que nous trouvons désuètes d'un point de vue de santé publique, notamment au niveau des poussières.

735 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a deux (2) types de poussières. Anciennement, il y a les poussières de petite taille qui sont respirables, les $PM_{2,5}$ et les PM_{10} , et il y a des poussières ou des particules de plus grande taille qu'on appelle des poussières totales.

740 Au niveau des poussières respirables $PM_{2,5}$, ce qu'on souhaiterait, c'est de voir abaisser le seuil actuel vingt-quatre (24) heures qui est au Québec à trente microgrammes par mètre cube ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$), de le voir abaisser au même seuil recommandé par l'Organisation mondiale de la santé qui est à vingt-cinq microgrammes par mètre cube ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Et aussi ajouter une norme annuelle qui n'existe pas au Québec et qui, au niveau de l'OMS, est à dix microgrammes par mètre cube ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

745 Au niveau des PM_{10} , il y a une grosse lacune au Québec. Il n'y a aucune exigence de mesure ou de contrôle des PM_{10} qui sont aussi respirables, et ça, c'est une préoccupation à Malartic lorsqu'on voit les taux de $PM_{2,5}$ et qu'on applique des ratios théoriques si on veut pour voir combien il pourrait y avoir de PM_{10}

750 Alors il faudrait ajouter des normes vingt-quatre (24) heures et des normes annuelles de PM_{10} en suivant les guides de l'OMS notamment.

755 Les particules totales, on constate que bien que les normes soient respectées à Malartic au niveau des particules totales, ça semble quand même causer des dérangements assez importants, les poussières qui sont observées quotidiennement sur les propriétés, sur les biens, là où les enfants jouent par exemple.

Nous, on pense que ces normes devraient être abaissées, les normes de poussière totale, dans une situation de grande industrie à ciel ouvert comme celle à côté de la population.

760 On fait des recommandations en ce sens-là dans le mémoire.

765 Au niveau des vibrations, encore une fois des grosses lacunes. Actuellement, la norme du Québec, de notre point de vue, est six (6) fois trop élevée par rapport aux normes plus performantes ou recommandées par le Conseil environnemental de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

770 Au niveau du bruit, ce qui manquerait au Québec, c'est un seuil pour les bruits ponctuels et forts, c'est-à-dire surtout en période nocturne. Les bruits de percussion à répétition qui peuvent occasionner des malaises ou des inconforts ou même perturber le sommeil.

775 Finalement, revoir les lois, la Loi sur les mines ou encore établir un règlement environnemental pour les mines au Québec qui permettrait aussi peut-être de définir des zones tampons pour des mines à ciel ouvert en milieu habité ou à proximité de milieux écologiques sensibles.

Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT :

780 Merci monsieur Lapointe. Monsieur Haemmerli, vous avez des questions?

PAR LE COMMISSAIRE :

785 Dans votre mémoire, à la page 10 dans la section qui porte sur le bruit, avant votre recommandation numéro 4, vous parlez des modélisations récentes de la minière et vous nous dites que les scénarios optimisés avec réduction de l'utilisation des équipements de vingt-cinq (25 %) à trente pour cent (30 %) de jour, quatre-vingts (80 %) à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) la nuit, et vous ajoutez entre parenthèses «ce qui nous semble irréaliste».

790 Alors je suis pas sûr de bien comprendre ce qui vous semble irréaliste, étant donné qu'à la
page 3, vous nous avez mentionné une alternative qui était d'arrêter les activités minières en
cours.

795 Ça fait que j'ai un petit peu de misère à comprendre comment concilier ces deux (2) parties
de votre mémoire.

PAR M. UGO LAPOINTE :

800 Bien effectivement, c'est-à-dire que, pour le dire simplement, c'est que quand on regarde
les faits, il n'y a pas cinquante-six (56) solutions possibles à la situation à Malartic.

805 Soit d'un point de vue de santé publique ou de qualité de vie de bien-être, soit la mine
diminue de façon très importante ses activités, donc réduire le taux de production quotidien,
réduire le nombre de machineries, réduire la taille, la grosseur des dynamitages, interrompre les
activités d'opération la nuit.

Donc ça, c'est une possibilité.

810 Ou établir une zone tampon. Écoutez, c'est pas nous qui contrôlons les livres ou, disons, le
volet économique du projet, mais d'expérience, en connaissant bien le secteur minier, ce serait
très surprenant que la compagnie puisse abaisser son taux de production à un niveau qui
permettrait d'éliminer les nuisances puis les problèmes de santé.

815 Donc l'exemple que vous soulevez qui est spécifique au bruit, il faut pas oublier qu'il y a des
vibrations et qu'il y a de la poussière où là, dans l'une de leurs modélisations qu'ils ont faites pour
le ministère de l'Environnement, à la demande du ministère de l'Environnement, où ils disent,
même en interrompant quatre-vingts (80 %) à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des opérations la
nuit, ils n'arrivent pas, ils n'arrivent pas à respecter la norme de quarante décibels (40 dB).

820 Donc là, qu'est-ce qui nous reste comme alternative? Il faudrait qu'ils interrompent plus de
quatre-vingt-dix pour cent (90 %) la nuit? Ça semble irréaliste au point de vue économique.

PAR LE COMMISSAIRE :

825 OK, on comprend bien.

PAR M. UGO LAPOINTE :

Je sais pas si ça répond à votre question.

830 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, on comprend mieux, merci.

835 Peut-être une deuxième, qui a toujours trait à la zone tampon! Là, vous semblez dire que certaines personnes pourraient quitter, mais d'autres pourraient rester. D'autres ont des avis à l'effet que c'est une zone industrielle et que tout le monde devrait partir.

840 J'aimerais peut-être savoir si vous avez d'autres informations ou une nuance ou un complément à apporter à l'affirmation que vous faites dans votre mémoire?

PAR M. UGO LAPOINTE :

845 La réponse pourrait se décliner en quelques points, mais disons que même au niveau des pratiques internationales, il y a une reconnaissance du principe que la relocalisation des gens, face à des projets miniers ou industriels, peut être soit volontaire ou soit involontaire. Autrement dit, soit volontaire ou soit forcée.

850 Il faut comprendre qu'un processus de relocalisation, ça a aussi des effets négatifs, surtout lorsque c'est une relocalisation forcée.

Dans le cas d'une relocalisation volontaire, ça veut dire qu'il faudrait que les gens le demandent. C'est la situation qu'on a aujourd'hui.

855 On a une proportion significative, importante des gens à Malartic qui souhaitent être relocalisés à cause d'impacts à leur santé, à leur bien-être, à leur qualité de vie. Et c'est la demande explicite du Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic qui regroupe à peu près sept cents (700) résidences dans un rayon de huit cents mètres (800 m).

860 Nous, on travaille très proche avec ce comité-là depuis maintenant un an de façon presque hebdomadaire. Donc on se colle à leur demande, à cette demande des citoyens.

865 Maintenant, s'il y a des gens qui veulent rester et qui, pour une raison ou une autre, c'est un principe de santé publique, c'est reconnu, il y a une variabilité dans le niveau, l'ampleur des nuisances ou des impacts subis d'un individu à l'autre, s'il y en a qui s'en accommodent pour une raison ou une autre qui veulent rester, bien, on est d'avis que c'est mieux de leur laisser ce choix-là plutôt que de les forcer à être relocalisés, qui pourrait avoir à ce moment-là des impacts négatifs plus grands pour ces personnes-là.

870 C'est un peu le principe sur lequel on s'appuie. Mais cela dit, c'est parce qu'on est un peu dans une mauvaise situation, là.

875 La zone tampon aurait dû être prévue dès le départ, mais les premières analyses lors du premier BAPE en 2008-2009, je veux dire la compagnie, les différents experts disaient qu'il y aura aucun impact, aucun dépassement de normes, il n'y aura pas de problème. Personne parlait d'une zone tampon à ce moment-là.

Aujourd'hui, on se rend compte que la réalité est tout autre. Et on voudrait pas que la même erreur soit répétée.

880 Mais là, on doit composer avec une situation où la mine est là, est en opération. Il y a des gens qui y travaillent, d'autres non, et des différents taux d'impacts.

885 Mais pour toute future mine, il faudrait prévoir ça d'avance. D'ailleurs comme l'a fait l'Australie ou d'autres pays le font, ils appliquent des zones tampons d'un (1 km) à deux kilomètres (2 km), même dans certains cas c'est jusqu'à trois kilomètres (3 km) autour des mines à ciel ouvert; sans mentionner d'autres zones tampons qui existent pour d'autres industries, même au Québec.

PAR LE COMMISSAIRE :

890 Excusez-moi de vous interrompre, mais dans ces zones-là que vous venez de mentionner, à d'autres endroits dans le monde, est-ce que c'est le même principe, c'est pas une évacuation forcée, c'est un libre choix qu'on laisse aux gens?

PAR M. UGO LAPOINTE :

Oui, mais comme je vous dis, on est un peu dans une situation problématique. Ça aurait dû être prévu dès le départ, lorsque le premier projet a été présenté.

PAR LE COMMISSAIRE :

900 Oui, je comprends monsieur Lapointe, mais dès le départ, si on avait dit, le problème se posait pareil, il y a des gens qui habitaient, puis il fallait décider si on évacuait tout le monde ou si on les laissait faire le choix? C'est ça que j'essaie de déterminer.

905

PAR M. UGO LAPOINTE :

910 J'y arrive à la logique de l'argumentaire. Si dès le départ, cette information-là aurait été présentée aux citoyens et aux autorités publiques, c'est-à-dire écoutez, pour faire cette mine-là, ça va prendre une zone tampon. Non seulement il faut déménager deux cents (200) résidences qui sont dans la fosse aujourd'hui – ça, je vous parle en 2008 – non seulement il faut déménager ces deux cents (200) résidences-là, mais il faut aussi prévoir déménager huit cents (800) autres résidences dans un rayon d'un kilomètre (1 km).

915 Peut-être que la réceptivité en 2008-2009 aurait été autre au niveau de la population ou des autorités publiques, et peut-être que l'équation de la décision aurait été différente, la décision des citoyens ou des autorités publiques.

Maintenant, on doit composer avec la situation actuelle.

920

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

925

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe, je vais vous poser une question. À votre page 3, deux (2) lignes, à la fin de votre mémoire, dans la note de bas de page, on peut lire :

930 «Il faut reconnaître que la relocalisation, surtout la relocalisation forcée – mais vous incluez aussi la volontaire en faisant ce commentaire – occasionne également des effets d'un point de vue de santé publique.»

935 Qu'est-ce qui peut être fait pour réduire les effets de santé publique de la relocalisation volontaire?

PAR M. UGO LAPOINTE :

940 Nous, on a inscrit cette note-là en ayant en tête le principe général qui est pas très détaillé, mais qui est général, de dire, bon bien, sachant que, dans le fond, le citoyen veut retrouver une qualité de vie ailleurs, il veut avoir cette opportunité-là.

Mais en même temps, il faut reconnaître que tout le processus par lequel il va passer pour atteindre son objectif d'une nouvelle demeure de qualité et un milieu de vie de meilleure qualité,

945 tout ce processus-là va être exigeant pour le citoyen et que donc, on doit lui offrir une compensation pour ces nuisances-là également du processus de relocalisation.

950 Donc c'est pas juste de dire – et dans ce sens-là, on rejoint un peu la demande des citoyens qui dit, écoutez, actuellement, qui est sur l'offre de la minière qui est, d'une part, offrir la relocalisation, mais jusqu'à maintenant, ça s'appliquerait à un nombre limité de personnes, ça, c'est le premier problème!

955 Et le deuxième problème, c'est que l'offre ne tiendrait compte que de la valeur marchande de la résidence, sans ces autres compensations reliées au processus de relocalisation qui, de notre point de vue, doivent être aussi incluses.

Et le principe de trouver une maison et une qualité de vie de taille et de milieu semblables doit s'appliquer, donc une valeur de remplacement et non pas une valeur marchande.

960 Ça, ça devient particulièrement pertinent dans le cas de Malartic, sachant que les études commandées par la minière elle-même démontrent que la valeur marchande des résidences de la zone sud de Malartic sont en moyenne les plus basses de toute la MRC.

965 Autrement dit, ça va être impossible pour un citoyen de retrouver une maison de qualité semblable ailleurs dans la MRC sans s'endetter, avec l'offre qui est actuellement sur la table.

Je sais pas si ça répond en partie?

PAR LE PRÉSIDENT :

970 Oui, ça répond à la question, merci.

975 Donc ça termine le questionnement que nous avons sur votre mémoire. Nous vous remercions, monsieur Lapointe, et nous nous excusons encore pour le court délai pour fixer la communication, et nous remercions aussi l'ACME, MiningWatch et la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine de leur participation. Merci beaucoup, bonne soirée.

PAR M. UGO LAPOINTE :

980 Merci, bonsoir.

985

DIANE FRÉCHETTE

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Diane Fréchette s'il vous plaît.

990

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

Bonsoir monsieur.

995

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame Fréchette.

1000

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

Moi, j'ai fait mon mémoire sur un peu le côté sentiments, le côté de mon impact sur la minière Osisko dans notre ville. Je vais vous lire ce qui suit.

1005

LECTURE DU MÉMOIRE

Ce que je veux rajouter aussi, c'est que moi, je suis une infirmière dans le Centre hospitalier psychiatrique à Malartic. Je travaille aussi avec les psychiatres, et les impacts psychologiques n'ont jamais été mentionnés dans le protocole préliminaire, là, et puis ils existent vraiment.

1010

Il y a des gens qui sont suivis pour dépression, ils sont suivis pour stress post-traumatique dû à tous ces changements-là. Puis ça, ce n'est pas considéré. Ça n'a même pas été questionné.

Je sais de quoi je parle, parce que j'y travaille.

1015

Sur ce, j'ai terminé.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Fréchette pour votre témoignage. Monsieur Haemmerli.

1020

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous dites craindre l'arrivée d'un deuxième mur et que vous allez avoir des décisions à prendre, est-ce à dire que vous êtes en mesure de vivre correctement avec la situation actuelle?

1025 **PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :**

Non monsieur, parce que j'ai des inquiétudes, puis des inquiétudes qui n'ont pas été fondées. Vous savez, la fine poussière sur les poumons qu'on parle, bon bien, la minière, eux autres, ils disent, dernièrement on a eu deux (2) pamphlets par la malle de la minière accrochés après notre poignée de porte, bon, la poussière, pour eux autres, avec leurs experts, il y en a pas de problème.

1030 Mais je sais très bien que la fine poussière, oui, peut attaquer mes poumons.

1035 Je veux vivre, je veux avoir une belle retraite, et ça m'insécurise, parce que c'est ce qu'eux autres disent. Il y a d'autres experts qui pourraient être mis...

PAR LE PRÉSIDENT :

1040 À contribution.

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

1045 C'est ça, exactement. Et puis ce que je me dis, après la minière, qu'est-ce que vont valoir nos maisons aussi!

Ça fait que c'est tout ça qui m'amène à avoir toute cette incertitude-là. Puis je ne suis pas une personne insécure. Je suis quelqu'un qui est impactée.

1050 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va. Donc vous vous sentez plus en confiance nous dites-vous.

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

1055 Non.

PAR LE COMMISSAIRE :

1060 Que faudrait-il faire pour renverser cela?

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

1065 Bien, ils sont venus dans notre ville, ils sont venus prendre notre territoire, OK. Bon, on sait bien qu'ils ont beaucoup d'argent, on sait bien que l'argent achète le monde, ça, depuis que le monde est monde, c'est comme ça. Mais une chose est sûre, c'est qu'ils écoutent les gens et qu'ils donnent aux gens, à tous la possibilité de pouvoir avoir ce qu'ils veulent. Si la personne veut rester, qu'elle reste. Si la personne veut partir, qu'elle parte.

1070 Mais une compensation où que, mettons, aujourd'hui, je peux dire, j'ai cinquante-cinq (55) ans, que j'aïlle pas m'endetter cent mille dollars (100 000 \$) sur une autre maison parce qu'il faut que je déménage ailleurs. Parce que c'est ça sûrement qu'il va arriver, je vais déménager ailleurs.

PAR LE COMMISSAIRE :

1075 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1080 Une petite question pour vous. J'aimerais connaître votre opinion sur l'actuel Comité de suivi.

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

1085 Ah mon Dieu que vous en posez une bonne là!

PAR LE PRÉSIDENT :

1090 Ah bien, je voulais pas vous poser une question aussi bonne.

PAR Mme DIANE FRÉCHETTE :

1095 C'est difficile à vous répondre, parce que nous travaillons, il y a un comité dans le quartier zone sud des gens qui travaillent pour nous, et ce sont des gens formidables, et c'est des gens qui donnent beaucoup de temps et ils nous écoutent. On a voulu faire venir le Comité de suivi, mais ça reste toujours vague. On dirait qu'ils sont pas pour nous, les citoyens. Je sens pas ça en tout cas.

1100 Je sens plus qu'ils sont pour la minière qu'ils sont pour les citoyens. Ils nous ont jamais convoqué de rencontre, ces gens-là, pour nous dire, aïe, comment vous allez? C'est quoi vous avez besoin? Non. C'est le Comité zone sud qui nous aide là-dedans, qui nous écoute là-dedans.

Le Comité de suivi, je suis désolée, mais je ne suis pas satisfaite.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105

Merci madame de votre témoignage, madame Fréchette.

1110

FRANCIS PELLETIER (Lu par Priscille Trudel)

PAR LE PRÉSIDENT :

1115

J'invite maintenant madame Priscille Trudel s'il vous plaît. Bonsoir madame Trudel.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Bonsoir. Je vais commencer par lire le mémoire de Francis Pelletier.

1120

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous les interchangez. Juste nous donner le temps de faire le transfert. C'est bon, allons-y.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1125

Mémoire fait par Francis Pelletier, habitant au 581, rue Laurier à Malartic. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «J'ai demeuré...»)

1130

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... régulier.»)

1135

Il fait partie des personnes qui ont rentré dans la maison que madame Drolet a parlé, qu'il s'est pas endormi, mais il a fait une crise d'épilepsie et puis qu'il a passé droit dans le croche.

Ça fait que pendant cinq (5) ans, il a souffert énormément de cette maladie. Il ne pouvait plus aller travailler, il était confiné à la maison. Puis le sommeil, c'est quelque chose qui est inestimable pour lui, pour aider à la récupération vis-à-vis cette maladie-là.

1140

Maintenant, il est avec une famille de quatre (4) enfants, c'est pas à temps plein parce qu'ils ont des gardes partagées, puis il peut pas sortir pratiquer des activités comme tout le monde. Ça

fait que le fait de pas dormir fait qu'il fait de plus en plus de crises, si sa médication n'est pas bien prise.

1145 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne «J'ai à mon actif...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, FIN)

PAR LE PRÉSIDENT :

1150

Merci madame Trudel pour avoir lu le mémoire de monsieur Pelletier. Nous comptons sur vous pour lui adresser nos remerciements d'avoir participé à l'audience en rédigeant un mémoire, en présentant un mémoire.

1155

PRISCILLE TRUDEL

PAR LE PRÉSIDENT :

1160

Alors on pourrait enchaîner avec votre mémoire.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1165

Je l'ai intitulé «Un oiseau pris en cage!»

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «J'ai habité...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «... avec goût.»)

1170

Avec plein de, que ce soit esthéticienne, massothérapeute, agence de voyages, machine à bronzage, en tout cas, tout le tralala.

1175

J'ai lancé le processus de fiabilité, la pertinence du projet, la rentabilité. On a fait une offre à madame Drolet qu'on a vue tantôt, c'est la maison qu'elle avait, puis il y avait des personnes handicapées, je pense, qui habitaient dans cette maison-là. Ça fait que quand on a acheté, c'était un trois (3) logements.

1180

Ça fait qu'un super projet qui était au départ fort bien intéressant mais qui est devenu le pire cauchemar de ma vie!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne «Après plus...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 7^e ligne «... rue Royale...»)

1185

À Malartic à vendre.

1190

Il y avait beaucoup de produits de luxe, je m'étais dit, ça va être quand même facile à vendre, nouvellement rénovée, dans une belle place et tout. Parce que pour le projet que nous on avait à faire, ça prend, un massage, se faire "shaker" comme ça, c'était pas vraiment de mise, là.

1195

Ça fait qu'on a mis l'agent d'immeubles, on a regardé les maisons qui s'étaient vendues dans les alentours, puis on l'a mise un petit peu plus bas pour être sûrs de la vendre, même si on savait qu'on aurait eu des dettes à la fin de la vente.

J'ai jamais eu de visite jusqu'à ce jour.

1200

Ça fait qu'après un an, quand on a vu qu'il n'y avait aucune visite pour notre maison, on a dû mettre notre maison à Dubuisson à vendre. Ça a pris à peu près un an, puis on a vendu la maison à Dubuisson. C'était ça ou c'était la faillite.

1205

On a été obligés de rénover un peu, parce que c'était une entreprise, ça fait qu'il n'y avait pas de comptoir, il n'y avait pas d'évier, c'était pas une place pour vivre, ça fait qu'on s'est mis un comptoir, un évier, des choses temporaires pour être capables de vivre là temporairement, mais que ça fait quatre (4) ans qu'on vit temporairement dans la maison.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne «En 2012...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 4^e ligne «... pas grippée...»)

1210

J'allais voir le médecin, puis il me disait qu'elle n'avait pas la grippe. Plus qu'elle a vieilli, plus ce que le médecin m'expliquait, c'est qu'elle a fait des petits poils dans son nez qu'on appelle des filtres. Ça fait qu'elle a eu besoin un petit peu moins de ses pompes par la suite.

1215

Mais c'est sûr qu'on passait nos étés dans un camping, parce que je restais pas à la maison. J'allais surtout pas au parc, parce qu'elle touchait la poussière, elle pouvait la mettre dans sa bouche. J'avais trop peur pour elle.

1220

Puis un jour, ma fille était dans le bain, puis il y a eu un sautage. Elle a eu la peur de sa vie, vous pouvez même pas imaginer. Ça m'a pris un méchant bout pour être capable de la calmer.

1225 Ça fait que par la suite, j'ai tout le temps eu des problèmes avec le temps du bain, parce que Mélia a toujours peur. J'ai dû me coucher, même encore aujourd'hui, elle arrive à trois heures (3 h), je dois faire mes siestes avec elle, parce que souvent elle dort vers trois heures (3 h), puis elle se fait réveiller par le sautage de la mine.

1230 Puis à un moment donné, elle criait, j'avais tellement eu peur moi-même du sautage, puis j'ai dit, qu'est-ce que tu as, puis elle a dit j'ai peur, puis elle arrêta de pleurer, elle dit, j'ai peur, j'ai peur de la mine. Parce qu'on lui avait expliqué que la mine faisait des sautages pour aller chercher l'or dans le sol.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne «Depuis un...»)

1235 **FIN DE LA LECTURE (Page 2,3^e paragraphe, 3^e ligne «... il y a un sautage.»)**

1240 Qui se produit. Des fois, il est pas trop fort, je m'en rends plus ou moins compte, mais des fois, il est assez fort que je me lève en sursaut dans mon lit et j'ai le cœur qui bat. Je me dis, voyons, c'est-tu un tremblement, puis après un certain temps, parce qu'on est tous endormis, je réalise que c'est un sautage.

Ce qui fait en sorte que j'ai un peu de manque de sommeil, parce que j'arrive à me rendormir; j'y arrive pas, dans le jour, je suis pas une dormeuse de jour. Il faut vraiment qu'il fasse noir, puis il faut vraiment que mon corps pense que c'est la nuit.

1245 Ça fait que souvent le matin, je dois arrêter sur le bord de la route pour faire une petite sieste d'un petit quinze (15) minutes, sinon je pourrais m'endormir au volant. Ce qui pourrait mettre ma vie ou la vie des autres en péril.

1250 Les fenêtres sont toujours fermées!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne «Nous n'avons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne «... psychologique.»)

1255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1260 Pardon madame! Je vous regarde aller, et il y en aurait encore pour un dix (10) minutes, et vous êtes rendue pas mal au terme du dix (10) minutes, est-ce que je peux vous inviter à aller vers les éléments les plus importants?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Je vais dire les plaintes, puis je vais parler – OK, c'est bon!

1265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1270

Ça fait qu'en gros, je ne fais plus de plainte parce que ça apportait de la colère. Les réponses que je recevais et tout, ça fait que pour ma santé psychologique, j'ai juste arrêté de faire des plaintes, parce que je me sentais pas écoutée.

1275

La santé, bien, ça s'achète pas. Le guide propose un certain montant d'argent, puis quand c'est terminé, moi, il me reste une dette de mille cent soixante-quinze dollars (1175 \$) si jamais je suis le protocole, puis ça, c'est pas calculé les dettes de l'entreprise. Je parle juste de l'achat de la maison. Ils me sortent des arguments bidon comme ils veulent revendre ma maison à des gens qui croient savoir c'est quoi vivre avec des nuisances. Mais en cours de route, ils vont peut-être s'apercevoir que les nuisances sont pas si faciles que ça. Ils seront même pas en mesure de la revendre, parce que ça fait cinq (5) ans qu'elle est à vendre, puis j'ai eu aucune visite.

1280

Ça fait qu'ils disent qu'ils refusent la zone tampon, parce qu'ils veulent pas un quartier dégarni, mais ça va arriver de toute façon, parce que les maisons qu'ils vont acheter, ça veut pas dire qu'elles vont se faire racheter. Ça fait que le quartier va être quand même désuet.

1285

Ils offrent six cents (600) piastres par année pour trois cent soixante-cinq (365) jours de nuisance, ça, je crois que c'est pour le bruit, qui fait à peu près sept cents (7 ¢) par heure, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), ce qu'on vit.

1290

Puis tu sais, ma grand-mère, quand elle était jeune, ils disaient que c'était bon en mautadit de fumer, mais asteur, ça donne le cancer. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est capable de me dire aujourd'hui que c'est sûr et certain que j'aurai pas le cancer dans les prochaines années à cause des PM₁₀ ou à cause des PM_{2,5} que je respire ou que ma fille respire, ou peu importe?

1295

La cassure sociale, bien, elle est déjà faite, puis il va y en avoir encore plus avec les vulnérables puis les plus vulnérables.

1300

Ça fait que pour moi, ce que je veux, c'est que j'aimerais ça qu'ils prennent un protocole déjà établi, un peu comme Niobec, avec des principes de rachat avec valeur de remplacement, remise

à neuf ou semblable, même type de maison, la même qualité. On n'a pas à s'endetter pour vivre avec une maison comparable à ce qu'on a, une vie tranquille avec des voisins pas dérangeants. Ça va être bon pour notre côté physique et psychologique puis notre quiétude.

1305 Dans le guide, je veux retrouver une zone tampon. De la compensation pour les nuisances causées, mais pour toute la famille, et aussi sur le côté de la santé où est-ce qu'ils en parlent pas du tout dans le protocole.

1310 Pour conclure, ce que je sais puis que ma famille veut, c'est qu'on veut partir, être libre de vivre et d'avoir la quiétude sans subir de nuisances, sans inquiétude. Respirer de la poussière à la journée longue, ça n'a pas de bon sens. Je ne veux plus vivre de colère due aux impacts ou aux commentaires négatifs des gens vis-à-vis nous, les chialeux.

1315 Ne pas oublier que c'est pas normal ce qu'on vit à Malartic, puis on a la mine dans notre cour!

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Haemmerli.

1320

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous commencez votre mémoire en disant que vous avez eu comme une vision pour une deuxième entreprise, ça veut dire que vous en aviez déjà une?

1325

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Oui, on a une entreprise de livraison.

1330

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, qui continue?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1335

Oui. Elle est pas ici, elle est à Val-d'Or.

PAR LE COMMISSAIRE :

1340 Vous avez acheté une maison sur la rue Royale, vous avez entendu aujourd'hui – est-ce que vous étiez là cet après-midi?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1345 Non, je travaillais.

PAR LE COMMISSAIRE :

1350 Parce qu'on a eu différents points de vue sur qu'est-ce qui est arrivé avec la rue Royale depuis que la minière est arrivée. Puis comme entrepreneur, investisseur, on aurait aimé avoir votre point de vue à vous, là, sur qu'est-ce qui arrive avec la rue Royale depuis que la minière est arrivée.

1355 Votre lunette à vous, elle dit quoi?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1360 Bien, c'est sûr qu'avant, il y avait beaucoup d'achalandage. Quand ils ont enlevé le quartier, parce que moi, je suis arrivée, ils étaient en train d'enlever le quartier, c'est sûr que c'est devenu de moins en moins achalandé. C'est comme un peu plus laissé à l'abandon, à mon avis.

PAR LE COMMISSAIRE :

1365 Mais partout?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

1370 Non, juste dans une – parce que tu sais, la rue Royale, ils ont monté, mettons le nouveau IGA puis tout ça, ça fait que le haut de quartier de la Royale va bien, mais je te dirais que le bas va un peu moins bien. C'est ça dans mes lunettes à moi.

PAR LE COMMISSAIRE :

1375 Ça, ça comprend l'ensemble au sud de la voie du chemin de fer?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Bien c'est ça. Ça fait que dans le coin où est-ce qu'est le sud, ça va pas bien, puis ça va un peu mieux en haut, là.

1380

PAR LE COMMISSAIRE :

Parce que, bon, il y a une société de développement à Malartic qui a un projet Royale, je sais pas si ça vous dit quelque chose?

1385

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Non, ça me dit rien du tout. J'ai pas été approchée par eux.

1390

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1395

Merci beaucoup madame Trudel pour votre témoignage.

Donc nous allons maintenant faire une pause de quinze (15) minutes. Internautes et gens de la salle, nous serons de retour un peu après moins quart.

1400

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1405

**REPRISE DE LA SÉANCE
VILLE DE MALARTIC**

PAR LE PRÉSIDENT :

1410

Je vous invite à vous rasseoir, on va reprendre à l'instant même. Merci.

Donc nous reprenons la présentation des mémoires. J'invite maintenant monsieur Martin Ferron et monsieur Gérald Laprise directeur adjoint et greffier. Et monsieur Ferron est le maire de Ville de Malartic.

1415

Bonsoir messieurs. Je vous invite à redonner votre nom, simplement pour que la sténotypiste puisse savoir qui parle quand elle vous entend.

PAR M. MARTIN FERRON :

1420

Martin Ferron, maire de Malartic. Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

PAR M. GÉRALD LAPRISE :

1425

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire, Gérald Laprise, directeur général par intérim et greffier de la Ville de Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

1430

Bienvenue. Je vous laisse la parole monsieur le Maire.

PAR M. MARTIN FERRON :

1435

Alors nous ne ferons pas la lecture intégrale de notre mémoire, mais bien sûr nous allons présenter les grandes lignes du mémoire travaillé et rédigé en concert avec le Conseil municipal de la Ville de Malartic et non par un tiers. Bien sûr la sténographie a été faite par une personne, mais le travail a été fait par le Conseil de ville de Malartic.

1440

Alors le projet d'agrandissement mine Canadian Malartic et déviation de la 117, une présentation du Conseil de ville de Malartic.

1445 En première partie, l'exploitation minière et développement durable. Je vais y aller par grands points qui sont pas nécessairement dans l'ordre de priorité exposés dans le mémoire, ils sont tous importants, mais je vais vous en faire une lecture succincte.

1450 Par définition, l'exploitation minière ne constitue pas du développement durable, en tout cas pas pour le Conseil de ville non plus. On croit que le développement durable a d'autres facettes que celui d'une minière.

Il faut donc utiliser les profits ou une partie des profits générés par cette exploitation afin de laisser un héritage durable à Malartic.

1455 Malartic suggère de mettre en œuvre des actions pour contribuer à ce que Canadian Malartic s'inscrive en conformité avec les principes de développement durable en Abitibi-Témiscamingue, comme stipulé dans le plan quinquennal de développement 2015-2019 qui avait été soumis par la défunte CRÉ. Mais malheureusement, ce plan n'est plus piloté par la CRÉ, mais divers intervenants du milieu se le sont approprié pour réussir à faire quelques livrables à l'intérieur du temps.

1460 Plan de développement durable ÉcoMalartic. On en a fait mention dans la première partie du BAPE. Pour assurer le développement durable de Malartic, ce qui représente le vrai développement durable pour nous, dans notre communauté, c'est la pérennité de notre municipalité, 2016-2030 qui a été présenté dans le plan ÉcoMalartic.

1465 Mine Canadian Malartic doit s'engager dans un cadre d'un protocole d'entente à soutenir financièrement la ville dans la mise en œuvre de ce plan. En ce moment, il y a une entente actuellement de trois cent mille dollars (300 000 \$) annuellement pour une période de cinq (5) ans. Bien sûr, on élabore un peu plus dans notre mémoire.

1470 Participer aussi activement comme partenaire dans la mise en œuvre de ce plan. C'est bien de nous aider à le mettre en place, mais également il va y avoir des projets qui vont sortir de ce travail-là qui est mis en place dans les prochaines semaines, prochains mois.

1475 On s'affaire à lancer tout ça pour le début de l'automne officiellement. Il va y avoir des besoins supplémentaires pour assurer la pérennité de la ville dans son développement durable; il doit y avoir des actions prises par la minière au niveau de l'investissement. Et ce, jusqu'à la fin des activités de Canadian Malartic à Malartic.

1480 Guide de cohabitation et programme Je brise je paie! Mine Canadian Malartic a reconnu que ses activités génèrent des désagréments à la population de Malartic.

1485 Pour assurer l'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement, Mine Canadian Malartic doit compenser les citoyens de Malartic rétroactivement et pour le futur. Elle doit faire accepter par toutes les parties concernées le Guide de cohabitation dont la première version a été présentée à la population en mai 2016. Et je vais apporter que le travail se continue encore en ce moment. On a encore des rencontres pour livrer un document. On participe à livrer un document qui, souhaitons-le, sera accepté en grande majorité par les citoyens.

1490 Élaborer également et instaurer et mettre en œuvre le programme Je brise je paie qui a été également discuté par la minière. On trouve important que ce programme soit élaboré rapidement avec des facilités et non de la complexité à l'intérieur de celui-ci, pour pouvoir résoudre des problématiques liées avec l'exploitation et surtout quand on parle Je brise je paie, dues aux vibrations.

1495 Et ce, bien sûr, avant la fin de l'année 2016. On parle de délai court, mais il est grand temps que cette situation se termine et qu'on puisse passer également à d'autre chose. C'est pour ça que le temps n'est plus un partenaire, c'est un ennemi.

1500 La stratégie Porte pour porte est un point également qui tient à cœur énormément le Conseil de ville.

1505 Les enjeux cruciaux à Malartic, c'est la croissance de sa population, le maintien des unités d'habitation et le maintien de ses revenus de taxation. La municipalité a besoin de sa population, a besoin de revenus bien sûr, mais tout ça va ensemble.

1510 Pour répondre à ces enjeux, Mine Canadian Malartic doit prendre des mesures pour conserver ou reconstruire les bâtiments détruits ou compenser la ville pour les pertes, dans un programme qui sera à négocier ou déterminer ensemble.

Convenir d'un protocole de démolition et de compensation avant la destruction des bâtiments sur le territoire de la ville de Malartic.

1515 Mettre en place des stratégies pour favoriser l'établissement durable des travailleurs de la mine Canadian Malartic et de nouveaux citoyens sur le territoire de la ville. Tout ça bien sûr en partenariat avec la Ville lors de ses négociations.

1520 Le pacte fiscal est un autre enjeu important durable entre Mine Canadian Malartic et la Ville de Malartic. Ce pacte fiscal a déjà été présenté, les grandes orientations, à Mine Canadian Malartic et au partenariat.

1525 Par le passé, la Ville de Malartic a effectué des investissements significatifs dans sa municipalité pour répondre aux besoins de l'arrivée de la minière et en pensant positivement au futur du développement et de l'arrivée de citoyens en plus grande quantité. Ce qui a créé bien sûr l'augmentation du service de la dette. Elle présente aujourd'hui plus de trois millions de dollars (3 M\$) annuellement sur notre budget de dix millions (10 M\$). Je fais des chiffres ronds, mais ça représente ceci.

1530 Or malheureusement, la population a diminué depuis le début des travaux de la mine à Malartic. On a eu une diminution de la population, plus stable aujourd'hui, moins percutante que par le passé, mais quand même une diminution.

1535 J'enrobe ça en disant que quand on est moins pour payer l'assiette fiscale, bien, ça veut dire que ceux qui restent paient plus cher. Ça l'a un impact majeur également sur la taxation si la population continue à diminuer. C'est pour ça qu'il faut mettre au maximum toute l'emphase sur le pacte fiscal qui va apporter vraiment une stabilité financière à la municipalité, aux citoyens.

1540 Les compensations à venir vont permettre de dédommager des individus. On parle du plan coconstruction, cohabitation. Par contre, dans le respect des principes de développement durable, Mine Canadian Malartic doit s'engager dans le cadre d'un pacte fiscal à contribuer à réduire le service de la dette de la Ville.

1545 Contribuer à améliorer la compétitivité et le développement des secteurs commercial et industriel de la municipalité. On pourrait mettre en lien avec ça le plan rue Royale qui va être présenté à vous par d'autres partenaires.

Participer à la diminution du taux de taxation et participer dans l'élaboration des infrastructures municipales, tout ça à même le pacte fiscal qu'on élabore à l'intérieur du mémoire.

1550 Les retombées économiques! Bien sûr Mine Canadian Malartic doit développer, en collaboration avec le milieu, une stratégie visant la maximisation des retombées économiques pour favoriser l'octroi de contrats à des entreprises de Malartic.

1555 Optimiser les achats locaux; inciter les entreprises à s'établir à Malartic; favoriser l'établissement de travailleurs à Malartic; embaucher prioritairement du personnel provenant de Malartic.

1560 Un point important, peu importe les raisons, on a vu qu'il y a une diminution quand même assez significative du nombre d'employés résidant à Malartic ou provenant de Malartic dans les dernières années, et c'est quand même un fait assez inquiétant.

Alors on doit se retrousser les manches et travailler en fonction de mettre des incitatifs et tout mettre en œuvre pour pouvoir assurer notre développement et augmenter notre population.

1565 Il y a déjà des politiques qui sont mises en place par Mine Canadian Malartic. Bien sûr favoriser l'achat local, tout ça, mais ce sont des politiques, ce sont des bonnes façons de faire. Il n'y a rien d'établi, il n'y a rien d'écrit. Il n'y a pas d'engagement formel. Oui, ils le font en bonne pratique sur certainement la plupart de tous les contrats qu'ils veulent donner, si c'est possible de les donner ici, mais on n'a pas d'écrits, on n'a pas de suivi. On peut pas s'asseoir sur des écrits.

1570 Alors c'est bien, je pense, de mettre ça en place et de rédiger des ententes qui nous permettraient de faciliter aussi l'implantation de nouvelles entreprises en ayant des vraies valeurs concrètes à présenter.

1575 Le fonds Essor Canadian Malartic qui est un bel outil, on poursuit le travail amorcé avec ce comité-là, mais on demande à ce qu'il y ait des modifications qui soient apportées aux critères d'admissibilité pour supporter le démarrage d'entreprises à Malartic.

1580 C'est-à-dire, à partir de ce fonds assez important, qu'il y ait un capital d'investissement qui serait mis à la disposition, également la SDÉM qui sert le développement économique dans la municipalité de Malartic ou à d'autres entrepreneurs privés qui auraient des projets déjà structurés à présenter. Alors on aimerait vraiment qu'une partie de ce fonds, pas l'entièreté, serve à l'établissement ou à l'accompagnement au niveau financier au démarrage d'entreprises, un capital de risque entre autres.

1585 Précaution et prévention! Mine Canadian Malartic doit respecter en tout temps les normes municipales, provinciales et fédérales dont celles relatives aux nuisances. Travailler de concert avec la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour déterminer la vocation future du site avant la fin de ses activités, les activités minières.

1590 Agir à titre de facilitateur afin de permettre de réhabiliter le site avec toutes les parties impliquées. On a vu aussi également dans la dernière présentation du BAPE la complexité qu'il y avait avec la fermeture d'un site. Il y a déjà des règles déjà établies.

1595 On veut faire les choses différemment à Malartic, on veut se servir de cette fermeture pour pouvoir avoir un levier de développement durable au niveau économique, en tout cas une partie, et une fermeture conventionnelle ne fait pas partie des plans de notre développement ÉcoMalartic.

1600 Alors on a besoin de partenariat, on a besoin du ministère du Développement durable également pour voir les choses possibles à faire et celles qui ne le sont pas, mais peut-être aussi

repousser ce qui se faisait par le passé au niveau de fermeture du site où les nouvelles façons de faire ne sont peut-être pas nécessairement celles que la Municipalité envisage.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous allez à la conclusion s'il vous plaît?

1610 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Oui, j'ai presque terminé.

La gouvernance! Poursuivre les activités périodiques de la Table Ville-Mine.

1615 Continuer les travaux du Comité de suivi Canadian Malartic veillant à ce que la mine Canadian Malartic octroie des budgets de fonctionnement adéquats, réponde aux demandes d'information, bruit, poussière, etc., au comité, qui s'inscrivent en conformité avec le mandat de ce comité.

1620 Modifier les modalités permettant de partager les redevances minières avec la communauté locale directement impactée et affectée après la fermeture du gisement minier. C'est faire des représentations également pour que le gouvernement change sa façon de faire au niveau de la redistribution des richesses provenant des redevances minières qui n'ont, en ce moment, aucun impact ou presque sur notre municipalité. Merci.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais laisser la parole à monsieur Haemmerli.

1630 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous avez dit, monsieur Ferron, quand vous avez fini de parler du programme Je brise je paie, on va y revenir tantôt, vous avez dit quelque chose comme il est temps que cette situation se termine et qu'on passe à d'autre chose.

1635 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Oui.

1640 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Voulez-vous juste élaborer un petit peu pour éclairer ma lanterne s'il vous plaît?

1645 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Je vais parler en mon nom, celui du conseil, puis je vais me permettre également de parler à celui des citoyens de la ville de Malartic.

1650 Bien sûr, un climat, on se contera pas d'histoire, c'est pas plaisant de vivre dans un climat où ce qu'il y a des contestations, des représentations, des gens qui sont insatisfaits et que ça perdure.

1655 Alors dans la pensée, dans mes réflexions, il faut passer à autre chose, ça veut dire qu'il faut prendre le taureau par les cornes, ça veut dire qu'il faut régler les problèmes, il faut mettre en place des plans qui sont fonctionnels, rapides et efficaces.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Donc c'était pour régler le climat?

1660 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1665 C'est plus clair.

PAR M. MARTIN FERRON :

1670 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1675 Pour revenir aux dommages aux maisons puis au programme Je brise je paie, ça prend toujours bien, comment je dirais ça, une reconnaissance de responsabilité qu'actuellement, ça ne semble pas être le cas. Vous, ça veut dire qu'au vu des représentations que vous avez de vos citoyens, vous avez un bémol par rapport à la réponse de la minière sur cet enjeu-là?

PAR M. MARTIN FERRON :

1680

Oui, il y a une grande complexité, je crois, à l'intérieur. C'est très facile de tomber dans des débats d'experts, d'une partie comme de l'autre, ce qui fait que ce climat, quand je reviens au climat, de problématique, va perdurer.

1685

Alors il faut trouver une solution, comme on dit, en mauvais français, une "fast track" pour se rendre au but de compenser ou d'amener les gens à pouvoir avoir satisfaction à des besoins réels et non des besoins, par exemple, qui sont irréels. C'est sûr que ça prend des analyses quand même, minimales, de base quand on va faire l'investigation à savoir, est-ce qu'il y a eu des dommages causés sur une résidence, mais on va souvent aller avec des personnes qui sont indépendantes. C'est important aussi, d'apporter un regard.

1690

Puis après ça, quand les rapports sont donnés, bien, devront être acceptés comme ils sont. Mais ça devrait être dans une façon rapide et non qui apporterait encore de nouveaux conflits.

1695

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Toujours dans le même esprit, vous nous dites aussi que vous vous attendez, enfin les élus s'attendent à ce que la minière complète le Guide de cohabitation en veillant à ce qu'il soit accepté par la Ville de Malartic.

1700

PAR M. MARTIN FERRON :

La Ville, les parties prenantes, soit le Comité de citoyens, le Comité de suivi, celui de la minière. Je crois que ça fait partie, c'est l'ensemble de la population, on peut dire.

1705

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais vos propositions à vous ou votre minimum acceptable ou les orientations que vous privilégiez?

1710

PAR M. MARTIN FERRON :

Écoutez, si on y va avec les bases de notre démocratie, le cinquante (50) plus un, on pourrait séparer notre province du pays, mais moi, je me suis donné une acceptabilité plus grande au niveau de l'acceptabilité sociale. Je crois que cinquante (50) plus un, c'est pas nécessairement ce qu'on a de besoin, mais une grande acceptabilité. Est-ce que je dois donner un pourcentage ou on doit sentir que la grande partie de la population est d'accord? Est-ce que ça doit être un référendum? Je ne sais pas.

1715

1720 Il y a des gens toujours insatisfaits, qui seront pas satisfaits ou toujours insatisfaits de la situation, il va peut-être toujours y en avoir. C'est pas ce qu'on souhaite, on vise à avoir le maximum de gens qui adhèrent à ce protocole-là qui, je crois, apportera la fin de cette situation.

PAR LE COMMISSAIRE :

1725 D'accord. Pendant que je suis dans ces pages-là, deux (2) petites questions de détail!

Vous voulez accroître la population pour atteindre une masse critique suffisante pour garantir une offre commerciale et puis de services à la population. Qu'est-ce que c'est une masse critique suffisante pour Malartic? Avez-vous un chiffre?

1730

PAR M. MARTIN FERRON :

Dans la réalité, une masse critique, ça dépend qu'est-ce que tu veux avoir comme services, ça dépend qu'est-ce que tu veux avoir comme commerces.

1735

En ce moment, on est comme dans un entre-deux. Trois mille-trois mille deux cents-trois mille trois cents (3000-3200-3300) personnes. Une masse critique qui ferait quand même des changements au niveau commercial, au niveau taxation, au niveau services, c'est autour de cinq mille (5000) personnes.

1740

Il y aurait un changement assez marqué au niveau de la municipalité si on serait cinq mille (5000) personnes et plus au niveau des services. Ça apporterait beaucoup plus de gens bien sûr dans les commerces de proximité, ça permet aussi à des promoteurs d'avoir un intérêt majeur ou supérieur à venir investir en n'ayant pas le doute de voir une population encore décroître.

1745

C'est pour ça que travailler en fonction d'augmenter la population est une priorité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1750 Juste ça, ça pourrait nous occuper un bon moment, mais on va arrêter ça là!

Le diagnostic Horizon 2030 qui stipule que les institutions financières accordent plus difficilement du financement pour des maisons unifamiliales à Malartic, est-ce que vous avez une explication à nous proposer?

1755

PAR M. MARTIN FERRON :

1760 C'est des critères que les institutions bancaires ont par rapport au risque. Pourquoi qu'ils mettent ces critères-là, ça leur appartient de mettre des variables, surtout dans le temps. Ils vont regarder ce qui se passe sur le territoire, ils vont faire des analyses, bien sûr des analystes, et ils vont être plus restrictifs au niveau des prêts ou ils vont prendre des personnes avec soit plus de mise de fonds.

1765 Mais au niveau résidentiel, c'était pas nécessairement vraiment une problématique, c'était beaucoup plus au niveau locatif qu'il y avait vraiment un gros problème, au niveau du financement des logements multilogements. C'est là que le bât blesse. C'est là qu'il y avait vraiment des restrictions plus sévères au niveau bancaire.

1770 Pour en avoir même moi-même essayé de financer, c'est très difficile, si on n'a pas des mises de fonds au-delà de ce qui est, exemple, demandé à Val-d'Or, on va pas loin. Pour le même bâtiment que moi, j'aurais voulu construire, on me demandait près de trois (3) fois la mise de fonds.

PAR LE COMMISSAIRE :

1775 D'accord. Toujours dans le domaine du bâti, la Ville demande un protocole Porte pour porte. Dans ce contexte-là, comment voyez-vous la demande de certains citoyens, organismes ou autres, pour une zone tampon?

PAR M. MARTIN FERRON :

1780 La relation est spéciale entre les deux, effectivement. Porte pour porte, on peut pas se le permettre de perdre des citoyens, ça veut dire on peut pas se permettre de perdre des portes non plus. Moins de portes, moins de citoyens. Ça va de soi, ça va ensemble, c'est une équation qui peut pas se passer une ou de l'autre des deux (2) variables.

1785 Porte pour porte est un minimum. Lors de la destruction de bâtiments, on peut pas avoir rien après. Si c'est pas une nouvelle porte, ça va être une entente avec des fonds qui vont favoriser un programme qui favorisera l'implantation peut-être de plus de portes qu'une porte pour porte, avec un montant. Mais tout ça, c'est à élaborer.

1790 Mais on peut pas aller à l'encontre, si on veut augmenter notre population, de perdre des unités.

PAR LE COMMISSAIRE :

1795

D'accord. À ce propos, la diminution de population et de population ouvrière de la mine, vous en parlez, vous nous fournissez certains éléments d'explication comme la taxation, des choses comme ça.

1800

Est-ce que vous pensez que les nuisances ou la crainte des nuisances pourraient jouer un rôle aussi?

PAR M. MARTIN FERRON :

1805

Oui, ça joue un rôle. C'est pour ça qu'on travaille, nous, quand on fait nos représentations, à savoir, on demande à savoir ce qui est fait vraiment pour diminuer au maximum, atténuer, puis c'est quoi les prochains programmes, où ce qu'on s'en va. On a besoin d'avoir des réponses claires, nettes et précises avant de prendre des orientations.

1810

Bien sûr, un coup qu'on aura réussi à compenser, baisser les inquiétudes, donner des preuves probantes, que les travaux qui sont effectués par Mine Canadian Malartic, au niveau des réductions des émissions sonores, des poussières ou des vibrations, sont vraiment efficaces, comme, en tout cas, la dernière année a été démontrée quand même, selon les statistiques qui sont présentées, qu'il y a vraiment des travaux vraiment majeurs qui ont été faits, ce qui a permis d'amoinrir vraiment les nuisances, ça doit se continuer.

1815

Ce qui va créer un sentiment que oui, maintenant, les choses se sont replacées et qu'on peut aller de l'avant sans se soucier ou garder quand même un œil averti sur la situation et que ça ne soit plus la discussion du matin au déjeuner.

1820

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Je vais retourner à mon collègue, mais ça se peut que je revienne, mais il faut que je réfléchisse à une autre question.

1825

PAR LE PRÉSIDENT :

Le temps file. Très très vite! Je vais me limiter vraiment à une seule question.

1830

Vous faisiez partie de l'équipe des rédacteurs de la première version du Guide de cohabitation, est-ce que vous avez été surpris que la réception que ce guide a eue dans la communauté?

PAR M. MARTIN FERRON :

1835

Je vous dirais qu'on voit les deux (2) côtés de la médaille. Moi, quand je me promène à la journée longue, je vous dirais, dans la municipalité, ou que je fais mon épicerie pour aller acheter mes œufs, je me fais parler, des fois ça prend du temps acheter des œufs! Les gens me donnent leurs opinions, que ce soit de droite ou de gauche, peu importe.

1840

Je dirais que dépendamment de la partie où tu es, c'est satisfaisant ou ça ne l'est pas. Ça vient quand même, ça vient chercher à nous dépasser au niveau de nos réflexions, au niveau du travail qui devra être fait pour que le guide soit accepté, je dirais, en grande majorité, là.

1845

Ça apporte, je dirais à mettre des pressions même au niveau du comité, à apporter des points de vue, à dire qu'il faut que les choses avancent, puis on n'a pas le choix de se rendre jusqu'à une certaine limite ou à un certain point pour pouvoir avoir, je le dis encore, une paix sociale durable.

1850

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on aurait sûrement beaucoup de questions à aborder, mais comme vous êtes une personne-ressource également, on risque de vous adresser d'autres questions.

1855

PAR M. MARTIN FERRON :

Avec plaisir.

1860

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous remercions la Ville, merci monsieur Ferron, merci monsieur Laprise.

1865

JOHN CHIAROT

1870

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur John Chiarot. Bonsoir monsieur.

PAR M. JOHN CHIAROT :

1875 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Premièrement, je dois vous dire que vous avez prononcé mon nom très parfaitement! Merci.

C'est au propos du mémoire que je vous ai fait parvenir le 6 de juillet 2016.

Je vais le lire?

1880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous y allez. Oui, c'est bon, allez-y.

1885 **PAR M. JOHN CHIAROT :**

Je vais faire de mon mieux possible. Si je le prononce pas comme il faut!

PAR LE PRÉSIDENT :

1890 Écoutez, je vous écoute, ça va être parfait, soyez certain.

PAR M. JOHN CHIAROT :

1895 Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

1900 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

1905 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Chiarot, pour nous aider à faire la part des choses un peu, je vais repartir de ce que vous nous avez dit sur le rapport d'inspection, il y a peut-être une part de vérité là-dedans. Ensuite, vous mentionnez les recommandations que le rapport fait.

1910 De quel type de recommandations il s'agit?

PAR M. JOHN CHIAROT :

Le dernier rapport, là?

1915 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, bien celui de 2016.

PAR M. JOHN CHIAROT :

1920

Monsieur le Commissaire, moi, en 2012, il y a eu une étude, puis ils ont fait une étude en 2012, puis ils ont blâmé ça un peu, ça a été mal posé, le stuco puis tout ça, que mes drains étaient pas bons.

1925

Premièrement, si mes drains seraient pas bons, j'aurais de l'eau dans le sous-sol, OK. Il y a de l'eau qui rentre où ce qu'il y a les fissures, un petit peu au printemps.

Mais les drains, ça va bien. Il n'y a pas d'eau. Quand les drains sont finis tout le tour de votre maison, c'est parce qu'ils sont bloqués. Mais dans mon cas, ils sont pas bloqués, OK.

1930

Puis là, bien, au milieu 2012, j'ai commencé à avoir des fissures dans les corridors. Vous avez vu les photos, bon. Ça, ça existe pas de longtemps, ça. C'est depuis 2012.

PAR LE COMMISSAIRE :

1935

Là, on parle de celles dans les corridors.

PAR M. JOHN CHIAROT :

1940

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais celles des murs extérieurs?

1945

PAR M. JOHN CHIAROT :

Extérieurs, oui. À un moment donné, il y avait un monsieur, Bioptic Vision, ils ont fait inspecter la bâtisse, ils ont dit que, bien, les drains puis tout ça qui fonctionnaient pas, mais moi, là,

1950 fin 2012 – 2013 ou début 2012, j'ai envoyé une lettre à madame Foucault pour que le gars vienne revoir les dommages, les craques que ça fait comme des échelles, là. Puis ils sont sortis, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1955 Ces fissures-là, excusez-moi de vous interrompre, que vous avez photographiées aux pages 5 et 6 de votre mémoire, c'est toutes des choses qui sont parues après 2012? Il n'y avait pas de fissures apparentes avant?

PAR M. JOHN CHIAROT :

1960 Il y en avait avant un peu, là. Mais là, en 2012, c'est là que je me suis aperçu que je voyais les briques, réellement des échelles, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1965 D'accord. Donc ce qu'on comprend, quand on lit votre texte, c'est qu'il y en avait peut-être, mais vous considérez que les sautages accélèrent la dégradation de vos bâtisses, c'est ça?

PAR M. JOHN CHIAROT :

1970 Oui. Parce que ça, c'est celles à l'extérieur, là. Puis à l'intérieur, moi, je prends soin des appartements. Quand ça déménage, on peinture. Puis il y a des fuites, il y a des craques qui se produisent aussi, bien là, ils ont rien fait, ils veulent rien savoir de nous autres.

1975 Ils ont eu deux (2) études de faites, puis c'est ma faute à moi. C'est la bâtisse, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1980 Vous n'avez pas été dans le programme d'inspection de la minière qui a été voir les maisons en 2009 puis en 2014?

PAR M. JOHN CHIAROT :

1985 Non, non.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Vos logements, est-ce qu'ils sont loués?

1990

PAR M. JOHN CHIAROT :

Bien, depuis le mois de décembre, il y a quatre (4) locataires qui ont déménagé. Puis moi, moi puis mon épouse, en décembre-janvier-février, on a passé dans les logements qui étaient vides, on a fait le plâtre, peinturer, arranger les armoires, puis on a eu toutes sortes d'affaires qui se sont passées durant ce temps-là. On était dans le loyer, je peux vous dire qu'est-ce qui a arrivé. J'ai les dates.

1995

PAR LE COMMISSAIRE :

2000

Avez-vous déposé ça avec votre mémoire?

PAR M. JOHN CHIAROT :

2005

Non, parce qu'on a fait ça à la dernière minute, monsieur le Commissaire, puis on l'avait pas mis, puis même pas toutes les photos sont rendues. Parce que ça aurait pris environ cinquante (50) pages.

2010

Ce sera pas long. Bon! En date du 7 décembre 2015, à onze et cinq (11 h 5), je suis à peinturer le loyer 763 F qui était vide, lorsqu'il y a eu un sautage très élevé, ce qui a causé une vibration jusqu'à entendre les craques dans les murs. Les portes des armoires qui bougeaient toc-toc-toc de même, OK!

2015

Samedi 19 décembre 2015, vers quinze heures douze (15 h 12), appartement 763 F, je suis agenouillé à faire de la pose de plancher flottant lorsque le sautage a eu lieu. J'ai senti une forte vibration sous mes genoux et encore les portes d'armoires claquent.

La même chose qui se produit en janvier le 7, 2016 vers onze heures cinq (11 h 5). La même chose se produit samedi le 17 février 2016, quinze heures trente (15 h 30). Ainsi de suite.

2020

Ça manifeste qu'à chaque gros sautage, ceci cause beaucoup d'inquiétude et de résistance à l'immeuble.

2025

Moi, là, je vais à Malartic, à mon bloc, à tous les jours, excepté, rarement quand je suis parti en dehors, ou ça, là, mais je peux plus vivre avec ça, je peux plus.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous, vous restez pas...

2030

PAR M. JOHN CHIAROT :

Non, je suis pas résident. Je demeure à Rivière-Héva, au Lac Malartic. Là-bas, on sent rien. Ça va bien. Mais là, franchement, depuis trois (3) ans, moi là, j'ai des rapports de SNC Lavalin, puis j'ai dit au monsieur qui est venu, l'ingénieur puis le gars à structures, j'ai dit, ces craques étaient pas là quatre (4) ans passés, elles étaient pas là. Ça a sorti graduellement.

2035

Monsieur le Commissaire, quand vous avez un mur de gyproc, puis tu vois quatre (4) trous, trois-quatre (3-4) trous, puis le gyproc a sorti, c'est pas le gars qui pousse là-dessus, là. Ça travaille.

2040

Puis j'aimerais ça que quelqu'un vienne quand il y a un sautage près de chez moi, c'est intolérable.

2045

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça, va, merci monsieur Chiarot.

PAR LE PRÉSIDENT :

2050

Monsieur Chiarot, merci beaucoup.

PAR M. JOHN CHIAROT :

Bien, j'aurais des questions par exemple! J'ai deux (2) questions.

2055

PAR LE PRÉSIDENT :

Normalement, on n'en prend pas à ce stade-ci.

2060

PAR M. JOHN CHIAROT :

OK, c'est correct.

PAR LE PRÉSIDENT :

2065

Si vous les avez, vous pourriez les joindre à votre mémoire, les déposer à l'arrière, on les joindra à votre mémoire.

2070

PAR M. JOHN CHIAROT :

OK.

2075

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça vous convient?

2080

PAR M. JOHN CHIAROT :

C'est parce que je pensais que je pouvais les poser, OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'y aura personne pour y répondre.

2085

PAR M. JOHN CHIAROT :

Merci.

2090

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Chiarot.

2095

PAR M. JOHN CHIAROT :

Merci à vous deux (2). Bonsoir.

2100

GUY MORRISSETTE

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Guy Morrissette s'il vous plaît. Bonsoir monsieur.

2105

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

2110 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} ligne «Je dépose...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 4^e ligne «... la région.»)

Faute d'emplois.

2115 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 4^e ligne «Je suis fier...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, dernière ligne «... du BAPE.»)

Merci de votre écoute.

2120

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Morrissette. Monsieur Haemmerli.

2125

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Morrissette, vous terminez votre mémoire en disant que vous aimeriez que la manière fasse l'acquisition de votre résidence à un coût de remplacement, si possible dans Malartic. Donc ce qu'on comprend, c'est que vous voulez rester à Malartic?

2130

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Je suis un citoyen impliqué, qui a toujours été impliqué dans Malartic, même si j'ai demeuré à Rivière-Héva. Mon voisin, monsieur Paquin, on était voisins au Lac Malartic.

2135

J'ai toujours été impliqué dans la communauté malarticoise, et je pense que pour mon bien, pour celui de mon épouse qui est aussi impliquée que moi dans la communauté, on aimerait demeurer à Malartic, mais pas à n'importe quel prix.

2140

Puis là, suite à la présentation du guide, je n'ai pas senti le désir de la Ville de me garder comme citoyen. Ça, là, c'est dur à prendre pour un citoyen qui s'est impliqué dans sa communauté.

PAR LE COMMISSAIRE :

2145

Mais quand vous dites ça – libre à vous d'y aller ou pas, là – quand vous dites ça, vous parlez du guide en général ou vous parlez de votre cas à vous?

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2150

Du guide en général.

PAR LE COMMISSAIRE :

2155

OK, c'est une nuance importante, OK, ça va.

Vous avez un paragraphe sur le rôle joué par le Comité de suivi qui a changé, et puis vous dites qu'il n'a jamais voulu prendre fait et cause pour les citoyens impactés. Il a soutenu financièrement le comité de citoyens. Ça fait que là, on n'est plus dans le Comité de suivi, là, on est dans votre comité?

2160

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Non.

2165

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, on est où?

2170

PAR M. GUY MORRISSETTE :

Bien, je vais essayer de démêler ça. Bon, on avait des demandes, donc on avait des dépenses comme comité de citoyens, et on n'avait pas d'argent, donc on voulait pas se cotiser entre nous autres. Puis là, on a demandé des argents au Comité de suivi, bon.

2175

Jusque-là, pas de problème. Ils voulaient savoir tout ce qu'on faisait avec notre argent, bon.

Mais il est arrivé un temps où là, si on voulait consulter des experts, ils nous ont dit non parce que cet argent-là, ils voulaient savoir partout où il allait.

2180

Puis disons qu'il y a une période, à partir du mois d'août 2015 jusqu'au mois d'avril 2016, j'ai pas été trop trop fonctionnel, là, parce que j'ai eu des problèmes de santé, j'ai eu une tumeur au cerveau, puis je vais vous conter une anecdote! Avant mon opération qui était le 22 octobre, j'étais dans le sous-sol de ma maison, il y a eu un sautage, j'ai paniqué, puis j'ai appelé le Comité de suivi. Elle m'a dit, la prochaine fois, on va vous appeler, vous pourrez aller vous en aller ailleurs. Aïe, tu me dis que si ça me dérange d'être dans ma maison, de m'en aller ailleurs!

2185

2190 Puis elle m'a dit que j'étais disponible pour des consultations en psychiatrie. Ça fait que juste avant d'aller subir une opération au cerveau, ça cogne!

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci monsieur Morrissette.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2200 Monsieur Morrissette, quelques questions rapides. Vous dites à quelque part : «la Chaire des petites communautés, la Ville a pris position pour dénoncer les conclusions de ces différents rapports qui révélaient des problèmes vécus par les citoyens de Malartic et plus particulièrement par ceux demeurant au sud de la voie ferrée».

Comment va procéder la Ville pour dénoncer ces conclusions? Est-ce qu'ils ont pris une décision au Conseil municipal, ils ont fait un communiqué de presse?

2205 **PAR M. GUY MORRISSETTE :**

2210 Disons que dans une autre vie, j'étais membre du conseil municipal. On n'a jamais été invités, tout le conseil, à assister à ces présentations-là, au dévoilement des résultats. Et quand on nous a avisés de l'état des résultats, il y avait toujours quelque chose qui faisait pas l'affaire de la Ville.

Donc les études étaient incomplètes, ils contestaient la façon de procéder, mais ils l'ont pas fait ouvertement. Donc ils l'ont fait à l'intérieur du caucus, puis j'étais présent.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je comprends. Je regarde si j'ai pas d'autres questions. Non, je pense que pour les autres, ça a été posé par mon collègue.

2220 Je vous remercie beaucoup, monsieur Morrissette, pour votre présentation, pour votre mémoire. Merci.

PAR M. GUY MORRISSETTE :

2225 Merci.

HÉLÈNE MAZUR DAIGLE

2230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant madame Hélène Mazur Daigle s'il vous plaît. Bonsoir madame.

2235 **PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :**

Bonsoir monsieur. Je vais vous faire une brève histoire de notre patrimoine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Je suis née...»)

2240 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne «... pour les observer.»)**

2245 La pire décision qu'on a faite de notre vie, on a vendu notre chalet au Lac Malartic qu'on avait eu pendant trente-deux (32) ans. Je me suis informée aux représentants de la minière Osisko, ils nous ont garanti qu'on vivra aucun inconvénient, que les nuisances, donc pas de problème, et nous avons été d'une grande naïveté d'y croire, car toutes les nuisances ont débuté et nous n'avons plus la sainte paix chez nous depuis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne «Vous comprendrez...»)

2250 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)**

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

2255 **PAR LE COMMISSAIRE :**

2260 Madame, deux-trois (2-3) petites questions au sujet des fissures. Est-ce que votre maison fait partie de celles qui ont été inspectées par la compagnie?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

Non.

2265 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'on vous l'a proposé?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2270 Non, c'est parce que ma maison est vieille. Elle venait déjà, c'était le premier projet quand ils déménageaient les maisons de Roc-d'Or à cause des minières. La mine voulait avoir les maisons tout près de la mine, l'ancienne Canadian Malartic.

PAR LE COMMISSAIRE :

2275 Et vous habitez là, vous, depuis?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2280 Bien moi, j'ai habité avec mes parents jusqu'en 70, mais je me suis mariée, puis en 73, on a acheté une maison sur la même rue que mes parents. Ça veut dire que je reste depuis soixante-cinq (65) ans dans le même quartier, monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE :

2285 Bien. Vous dites que vous avez été eue par épuisement de rencontres qui ont absolument rien donné?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2290 C'est parce que c'était des sondages, des rencontres. On leur posait des questions, mais!

PAR LE COMMISSAIRE :

2295 Des sondages, c'est des questionnaires qu'on remplit?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2300 Oui, puis on a rempli des sondages. Même on en a rempli un au mois de mai, avril, on n'a jamais entendu parler de ce sondage-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2305 Qui vous a demandé de remplir celui-là?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

La WSP.

2310 **PAR LE COMMISSAIRE :**

OK, ça va. Vous nous dites aussi, bien, c'est parce que vous parlez du bruit, puis vous dites par les nuits calmes, le bruit nous tient réveillés.

2315 **PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :**

Parce qu'on l'entend tout le temps.

2320 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est quoi les nuits calmes? C'est pas de vent, pas de pluie?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2325 Non, non. Quand il y a du vent, on les entend pas. Moi, je parle les bruits, même je suis couchée, j'entends pas les bruits, mais j'entends les boum-boum des camions de la mine. Je les sens. Les camions, quand ils déposent leur pelle, moi, je les sens, la nuit.

2330 Je suis couchée, des fois je me réveille, puis là, j'écoute, puis j'entends comme une petite vibration, mais c'est les camions de la mine.

Puis le bruit, dimanche il a fait beau, mais tout l'après-midi, qu'est-ce qu'on a entendu, il n'y avait pas de vent, il n'y avait pas de poussière, mais il y avait des bruits de la mine.

2335 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2340 Une petite question. Ça fait deux (2) ans que votre maison est à vendre, par un agent d'immeubles?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

2345

Non, nous-mêmes. Puis moi, la semaine passée, c'est bizarrement comment ça a arrivé, il y a une madame qui arrête dans ma cour, elle dit, madame, votre maison est-tu à vendre, j'ai dit oui. J'ai dit, à la manière, aux particuliers. Elle dit oui, comment vous demandez? Bien j'ai dit, venez visiter avant. Puis j'ai dit après, on va discuter, parce qu'il y a des affaires que je voulais parler avec les autres.

2350

On parlait des nuisances, je leur vendrai pas une maison que moi, je vis des nuisances. Après, elle peut revenir après moi. Oh, elle dit, bien, non non non, je peux pas, je peux pas, je peux pas. Elle dit, c'est pour mon père, puis elle dit, il va venir voir à la fin de semaine, mais on n'a pas eu de visite. Mais ça a l'air louche.

2355

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça avait l'air intéressant? Il y avait quelqu'un qui arrêtait, mais...

2360

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR DAIGLE :

Non, non, non. Mon gars, lui, était content. J'ai dit non, j'ai dit, si elle aurait voulu vraiment la visiter, elle aurait venu tout de suite.

2365

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame, je vous remercie beaucoup.

2370

JOANNE BRIÈRE

PAR LE PRÉSIDENT :

2375

J'invite maintenant madame Joanne Brière s'il vous plaît. Ce sera la dernière présentation pour la soirée.

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

2380

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2385 Madame Brière, bonsoir.

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

2390 Monsieur le Commissaire, bonsoir. C'est pas long, court. Ça résume beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Je vis à...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, avant-dernier paragraphe, 4^e ligne «... du marché.»)

2395 Ou prix de remplacement surtout.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernier paragraphe, 4^e ligne «Et qui veut...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)

2400

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Monsieur Haemmerli.

2405 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous dites que vous êtes partie un an et demi et vous êtes de retour depuis quatre (4) ans, si on fait un calcul sur les années, est-ce qu'il y avait déjà des inconvénients quand vous avez quitté?

2410 **PAR Mme JOANNE BRIÈRE :**

La mine commençait. Ça commençait, c'était dans les débuts, là. Je suis partie en 2010, 2009. C'était dans les débuts.

2415 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'était les débuts de la construction, pas de l'exploitation, c'est ça?

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

2420

Bien, ils commençaient à déménager les maisons quand je suis déménagée. Ça fait que là, je suis allée vivre à Val-d'Or, j'ai resté un an et demi, parce que je travaillais aussi là-bas, c'était plus proche pour moi dans mon travail.

2425

Puis j'ai décidé de revenir à Malartic, puis je me doutais pas que c'était si pire que ça.

Ça fait que là, ça fait quatre (4) ans que je vois que oh non, non, ça a aucun bon sens.

PAR LE COMMISSAIRE :

2430

D'accord. Là, vous nous parlez de votre maison qui est votre fonds de retraite, etc., puis vous continuez en disant : «dans ma réflexion, j'ai pensé à certaines options que je pourrais négocier par moi-même», de quoi vous parlez, là?

2435

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

Vendre ma maison par moi-même. Mais j'ai essayé avec un agent d'immeubles pendant un an, ça n'a pas marché, rien. J'ai pas eu d'offre, rien.

2440

Après ça, j'ai dit, bon bien, je vais essayer par moi-même quand même. J'ai essayé un an par moi-même. Ça faisait deux (2) ans, j'ai dit non. J'ai rien à faire, là, je vendrai pas ici.

Ça fait que j'ai dit, bien, je vais continuer à vivre dedans, mais là, les inconvénients, ça s'en venait de plus en plus.

2445

Puis là, c'est là que j'ai pris connaissance du Comité de citoyens puis tout ça. Ça s'est enchaîné, ça fait au moins un an que je suis là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2450

Et si je comprends bien, après les deux (2) choses qui n'ont pas fonctionné, ce que vous voyez ou ce qui vous reste, c'est un protocole d'acquisition qui vous permette de vendre votre maison?

2455

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

Oui. Oui, j'ai bien peur, ma grande grande peur là-dedans, c'est de pas être capable de vendre quand, en 2027, quand je vais vouloir prendre ma retraite. Parce que c'est mon

2460 investissement dans mon fonds de pension, tu sais. Ça fait peur, là. Je suis pas loin, là. Ça s'en vient, ma retraite.

Ça fait que c'est comme je vais perdre tout ça, c'est pas intéressant.

PAR LE COMMISSAIRE :

2465 D'accord. Merci.

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

2470 Bonsoir, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2475 Une petite chose de rien! Vous êtes sur quelle rue?

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

Sur la rue Laval.

2480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Brière.

PAR Mme JOANNE BRIÈRE :

2485 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2490 Avez-vous des éléments à l'arrière? Ça va.

Écoutez, ça termine cette deuxième séance.

2495 J'en profite pour vous remercier à nouveau toutes et tous pour votre écoute, votre attention et le respect dont vous faites preuve. Ça simplifie la vie de la Commission, comme je le disais tout à l'heure, et ça rend l'exercice agréable malgré les difficultés que vous pouvez avoir à venir exprimer vos témoignages dans certains cas.

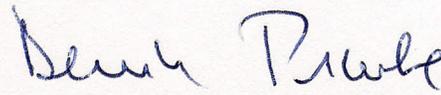
2500 Je vous rappelle que les transcriptions seront disponibles dans une semaine, que vous
aurez accès aux présentations, aux audio et vidéos dans un court délai.

Je remercie les internautes qui nous suivent et je vous souhaite une bonne nuit. Je vous
donne rendez-vous demain à treize heures trente (13 h 30).

2505 Donc bonne nuit et à demain treize heures trente (13 h 30).

2510 SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUILLET 2016 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2515 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office
que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

2520